

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 691

5 avril 2006

SOMMAIRE

Arkham Participations S.A., Luxembourg	33167	Kec Lux, S.à r.l., Kehlen	33158
Arkham Participations S.A., Luxembourg	33168	Liac, S.à r.l., Luxembourg	33166
Benetton Finance S.A., Luxembourg	33161	Lux Trade S.A., Luxembourg	33136
Bioimplamed S.A., Perlé	33136	Ma.Gi.Ki.Zo Holding S.A., Luxembourg	33140
Chorale Sainte Cécile Consdorf, A.s.b.l., Consdorf	33123	Magellano S.A., Luxembourg	33134
CLT-UFA S.A., Luxembourg	33159	Menuiserie Kniebs, S.à r.l., Leudelange	33151
CLT-UFA S.A., Luxembourg	33160	Munster S.A., Luxembourg	33145
Cyber Vision Holding S.A., Weiswampach	33134	Munster S.A., Luxembourg	33147
De Mello Holding S.A., Luxembourg	33138	No Limits Group S.A., Luxembourg	33165
Denon, S.à r.l., Wiltz	33135	Nomac S.A., Luxembourg	33165
E.C.I.L. Bureautique, S.à r.l., Crauthem	33150	Nopco S.A., Luxembourg	33157
European Logistics Income Venture S.C.A., Luxembourg	33125	Novafin S.A., Luxembourg	33150
European Logistics Income Venture S.C.A., Luxembourg	33125	Olimpia 2002 S.A., Luxembourg	33150
European Technical Trading S.A., Strassen	33160	Omnia Capital S.A., Luxembourg	33147
Euroridge Capital Partners Meylan, S.à r.l., Luxembourg	33122	Orchid Real Estate S.A., Luxembourg	33142
Fashion Kids, S.à r.l., Niederanven	33151	P.S.I. Luxembourg S.A., Troisvierges	33134
Fashion Kids, S.à r.l., Niederanven	33152	Paradex S.A., Luxembourg	33168
Freeland S.A., Strassen	33150	Pascha Holding S.A., Luxembourg	33167
Galen S.A., Wiltz	33135	Pecana S.A., Luxembourg	33166
Garage Thommes & Cie, S.à r.l., Heffingen	33165	Perrard, S.à r.l., Luxembourg	33136
GSM Gold S.A.H., Luxembourg	33147	Powertrain, S.à r.l., Luxembourg	33127
H.P., Headline Passe-Partout, S.à r.l., Luxembourg	33166	Prizor S.A., Luxembourg	33168
HANSALUX, Hamburg-Luxemburger Warenhandels-gesellschaft G.m.b.H, Luxembourg	33144	Product Consult S.A., Luxembourg	33152
HANSALUX, Hamburg-Luxemburger Warenhandels-gesellschaft G.m.b.H, Luxembourg	33145	Product Consult S.A., Luxembourg	33153
Haegin S.A., Luxembourg	33140	Prosol S.A., Weiswampach	33125
Halttex Luxembourg, G.m.b.H., Steinfort	33148	Real Constructions, S.à r.l., Schweich	33141
Holmes S.A., Luxembourg	33137	Real Constructions, S.à r.l., Schweich	33142
Hurley International Warranty Broker, S.à r.l., Luxembourg	33126	River Plaza TE, S.à r.l., Luxembourg	33149
I.F.C.- Oniris Holding S.A., Luxembourg	33163	RTL Group S.A., Luxembourg	33161
Immobilière Top-Invest Luxembourg, S.à r.l., Bridel	33157	S.E.F. Luxembourg Holding S.A., Echternach	33143
J.I.T. Properties, S.à r.l., Luxembourg	33137	Spectra Products S.A., Buschdorf	33166
Jeunesse Brotebach, A.s.b.l., Brachtenbach	33122	Statera Management S.A., Diekirch	33133
		Statera Management S.A., Diekirch	33133
		Tel & T International Holding S.A., Luxembourg	33154
		Tel & T International Holding S.A., Luxembourg	33155
		Tradegro Holdings Limited, Luxembourg Branch, Luxembourg	33158
		Trotwood Investments, S.à r.l., Luxembourg	33159
		Vedette S.A., Weiswampach	33123
		Vitrum Lux S.A., Rodange	33155
		World Fitness Holding S.A., Luxembourg	33140

EURORIDGE CAPITAL PARTNERS MEYLAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 100.093.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02291, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(003285.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

JEUNESSE BROTEBACH, A.s.b.l., Vereinigung ohne Gewinnzweck.

Gesellschaftssitz: L-9641 Brachtenbach, Maison 23.
H. R. Luxemburg F 1.339.

Name des Vereins: JEUNESSE BROTEBACH, As.b.l.

Der Zweck des Vereins besteht darin, die Jugend aus dem Dorf Brachtenbach zusammenzuschließen, das gesellschaftliche Zusammensein zu fördern und stellt eine Vereinigung ohne Gewinnzweck dar. Der Verein übt keine politischen Aktivitäten aus. Der Sitz der Vereinigung ist in Brachtenbach mit der Bezeichnung JEUNESSE BROTEBACH.

- Der Verein besteht aus Junggesellen männlich oder weiblich (Jugendliche) aus dem vorgenannten Dorf, die im Beitrittsjahr ihr 15. Lebensjahr erreichen oder älter sind.

- Bei seiner Heirat scheidet jedes aktive Mitglied automatisch aus dem Verein aus.

- Jedes Mitglied verpflichtet sich diese Statuten anzunehmen und allen Veranstaltungen des Vereins beizuwohnen.

- Jedes Jahr wählt die Generalversammlung einen Vorstand. Nur diejenigen Mitglieder die anwesend sind, haben das Stimmrecht und sind wählbar (falls sie das 18. Lebensjahr vollendet haben, oder im Laufe des Amtsjahres ihren 18. Geburtstag haben).

Die Wahl der Vorstandsmitglieder geschieht mit einfacher Mehrheit. Bei Stimmgleichheit findet eine Stichwahl zwischen den punktgleichen Kandidaten statt, soweit es erforderlich ist. Der Vorstand besteht aus 7 Mitgliedern, bestehend aus:

- 1 Präsidenten (in),
- 1 Vizepräsidenten (in),
- 1 Sekretär (in),
- 1 Kassierer (in),
- 3 Beisitzenden.

Die einzelnen Posten teilt der Vorstand unter sich auf, notfalls durch Vorstandswahlen (einfache Mehrheit).

Der Vorstand leitet den Verein und verwaltet das Vereinsvermögen, er hat die Pflicht am Anfang des Jahres eine Generalversammlung zusammenzurufen, wo über das Vorjahr berichtet wird, ebenso wird das laufende Jahr provisorisch vorgestellt.

Der Verein wird Dritten gegenüber durch die Unterschriften von Mersch Steve, Feller Daniel, Feller Pierre, Lux Alain, Lux Frank, Zeimes Katrin und Zeimes Anne-Marie verpflichtet.

Das Geschäftsjahr beginnt am 1. November und endet am 31. Oktober.

Die Vereinskasse wird hauptsächlich von Einnahmen aus Veranstaltungen oder sonstigen Einnahmen gespeist.

Alle Aktivitäten müssen 8 Tage im Voraus schriftlich vom Vorstand an alle Mitglieder verteilt werden. Bei Versammlungen sind die Themen bei der Einladung anzuführen.

Alle Beschlüsse des Vorstandes geschehen mit einfacher Mehrheit, diese Beschlüsse sind nur gültig, wenn die Hälfte des Vorstandes anwesend ist.

Statuten können bei Generalversammlungen geändert werden, dazu sind 2/3 der Stimmen notwendig.

Auflösung des Vereins

Der Verein besteht fort solange derselbe 7 aktive Mitglieder zählt. Ist diese Zahl nicht mehr vorhanden, so gilt der Verein als aufgelöst. Auch kann durch eine Versammlung mit 2/3 der Mitglieder die Auflösung des Vereins beschlossen werden.

Im Falle der Auflösung wird Inventar sowie Kassenstand aufgesetzt und das Kapital einer Vertrauensperson oder Vereinen übergeben zwecks Aufbewahrung für ein Startkapital einer späteren Jugend aus dem vorgenannten Dorf.

Das Geld, sowie Inventar kann ebenso bei Auflösung des Vereins an einen guten Zweck verschenkt werden.

Für sämtliche nicht in den vorliegenden Statuten aufgeführten Fälle, möge man auf das Gesetz vom 21. April 1928 über die Gesellschaft ohne Gewinnzwecke zurückgreifen.

Diese Statuten vom 5. November 2005 machen die vom 7. September 1976 ungültig und setzen die neuen ab sofort in Kraft.

Gründungsmitglieder:

Name	Vorname	Beruf	Adresse	Nationalität
Mersch	Steve	Student	Maison 27, L-9641 Brachtenbach	Luxemburger
Feller	Daniel	Staatsbeamter	11, rte de Bastogne, L-9512 Wiltz	Luxemburger
Zeimes	Katrin	Studentin	Maison 57, L-9641 Brachtenbach	Luxemburger
Feller	Pierre	Student	11, rte de Bastogne, L-9512 Wiltz	Luxemburger
Lux	Alain	Arbeiter	Maison 3, L-9641 Brachtenbach	Luxemburger

33123

Zeimes Lux	Anne-Marie Frank	Studentin Student	Maison 57, L-9641 Brachtenbach Maison 3, L-9641 Brachtenbach	Luxemburger Luxemburger Unterschriften.
---------------	---------------------	----------------------	---	---

Enregistré à Diekirch, le 22 décembre 2005, réf. DSO-BL00422. – Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(904143.3/000/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2005.

VEDETTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 97.894.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2005

Il a été décidé:

1. d'accepter, avec effet immédiat, la démission du Commissaire en fonction, la société à responsabilité limitée FIDUNORD, S.à r.l., anciennement FN-SERVICES, S.à r.l., et dont la dénomination a été changée en date du 29 janvier 2004, avec siège social au 144, route de Stavelot à L-9991 Weiswampach;

2. de nommer, avec effet immédiat, Madame Renate Josten, Expert-comptable, avec adresse professionnelle à L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot, nouveau Commissaire de la société.

Le nouveau Commissaire termine le mandat de son prédécesseur prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 5 décembre 2005.

Pour VEDETTE S.A., Société Anonyme

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 6 décembre 2005, réf. DSO-BL00039. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(904075.4/667/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 décembre 2005.

CHORALE SAINTE CECILE CONSDORF, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6210 Consdorf, 24, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg F 1.334.

STATUTS

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. L'association, fondée le 21 février 1912, porte la dénomination CHORALE SAINTE CECILE CONSDORF, association sans but lucratif.

Art. 2. Le siège de l'association est établi à Consdorf, 24, route de Luxembourg, L-6210 Consdorf.

Art. 3. La durée de l'association est illimitée.

Art. 4. L'association a pour objet:

- de cultiver et de promouvoir le chant,
- de participer à l'animation de services liturgiques,
- d'exécuter des oeuvres vocales lors de fêtes religieuses ou populaires, de concerts et de spectacles.

Titre II.- Membres

Art. 5. Le nombre des membres actifs est illimité, il ne peut cependant être inférieur à trois.

Art. 6. Peut devenir membre actif toute personne manifestant sa volonté par lettre écrite au président ou au comité, déterminée à observer les présents statuts et agréée par l'assemblée générale.

Art. 7. La cotisation annuelle des membres actifs est fixée chaque année par l'assemblée générale, sans pouvoir dépasser 25,- EUR.

Art. 8. La qualité de membre se perd:

- par démission écrite au comité,
- par exclusion proposée par le conseil d'administration et prononcée par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres présents et ce pour cause d'une non-activité prolongée non motivée, pour le non-respect des présents statuts ainsi que pour tout acte portant un préjudice grave à l'association,
- par non-paiement de la cotisation annuelle.

Art. 9. Le membre démissionnaire et exclu n'a aucun droit sur le fond social.

Titre III.- Administration

Art. 10. L'association est administrée par un conseil d'administration appelé «comité» et composé d'un nombre de membres entre trois et neuf dont le président, le secrétaire et le trésorier. Le curé ou son délégué et le directeur de la chorale participent aux réunions du comité à voix consultative. Les membres du comité sont élus pour deux ans par l'assemblée générale. Les membres sortants sont rééligibles.

Lorsqu'un membre cesse ses fonctions avant l'expiration de son mandat, le comité peut provisoirement pourvoir à son remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale. Le membre du comité alors élu achèvera le mandat de son prédécesseur.

Les candidatures pour un mandat au sein du comité doivent être adressées par écrit au président au moins 24 heures avant l'assemblée générale.

Art. 11. Le comité se réunit aussi souvent que les intérêts de l'association l'exigent sur convocation du président ou d'un cinquième de ses membres. Les décisions du comité sont prises à la majorité des voix émises par les membres présents.

Art. 12. Le comité a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi est de sa compétence.

Art. 13. L'association est engagée en toute circonstance par la signature du président et du secrétaire ou du trésorier.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale se réunit annuellement dans le courant du premier trimestre de l'année sociale au jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation. Elle se réunit en séance extraordinaire chaque fois qu'elle est convoquée par le comité ou lorsqu'un cinquième des membres actifs en fait la demande.

Les convocations aux assemblées générales sont faites sept jours au moins à l'avance par lettres individuelles ou par e-mail. L'ordre du jour, fixé par le comité, doit être joint à la convocation.

Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des voix des membres actifs présents. En cas de partage la voix du président est prépondérante. Chaque membre de l'assemblée a une voix. Les membres peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre par procuration écrite. Aucun membre ne peut représenter plus de deux membres.

Art. 15. L'assemblée générale entend les rapports du comité sur la situation financière de l'association. Elle se prononce sur les comptes de l'exercice écoulé et délibère sur les questions à l'ordre du jour.

Deux réviseurs de caisse, non-membres du comité, sont désignés annuellement par l'assemblée générale.

Titre V.- Divers

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 17. Les présents statuts remplacent tous les statuts antérieurs de l'association.

Art. 18. Les statuts pourront être modifiés conformément aux dispositions prévues par les articles 8 et 9 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Art. 19. La dissolution de l'association est régie par les articles 20 et 21 de la loi du 21 avril 1928.

Art. 20. En cas de dissolution de l'association les fonds reviendront après apurement de toutes dettes, charges et frais de liquidation, à une oeuvre de bienfaisance de son choix.

Art. 21. Pour les cas non prévus par les présents statuts, les associés se référeront à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique.

Art. 22. L'assemblée constituante qui s'est réunie à Consdorf, le 3 novembre 2005 a approuvé les présents statuts. Suivent les signatures de tous les membres du comité représentant l'accord de tous les membres de l'association.

Constitution du comité:

Président:	Emile Weis, 18, rue de Berdorf, L-6213 Consdorf,	Signature
Vice-présidente:	Josette Diederich-Theisen, 65, route d'Echternach, L-6212 Consdorf,	Signature
Secrétaire:	Myriam Nockels-Schroeder, 53, rue Hicht, L-6212 Consdorf,	Signature
Trésorière:	Sonny Schmit-Mohr, 36, rue Rosswinkel, L-6251 Scheidgen,	Signature
Membre:	Germaine Bartz-Jacobs, Maison 19, L-6252 Wolper,	Signature
Membre:	Cécile Koedinger-Wagner,	Signature

33125

Membre: 18, rue Kuelscheier,
L-6211 Consdorf,
Michel Majerus, Signature
46, route d'Echternach,
L-6250 Scheidgen

Enregistré à Diekirch, le 21 décembre 2005, réf. DSO-BL00379. – Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(904080.3/000/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 décembre 2005.

PROSOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 101.494.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 octobre 2005

Il a été décidé, entre autres:

1) d'accepter, avec effet immédiat, la démission du Commissaire en fonction, Monsieur Erwin Schröder, avec adresse professionnelle à L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot;

2) de nommer, avec effet immédiat, Madame Renate Josten, Expert-comptable, avec adresse professionnelle à L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot, nouveau Commissaire de la société.

Le nouveau Commissaire termine le mandat de son prédécesseur prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2006.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité des voix.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 12 décembre 2005.

Pour PROSOL S.A.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 14 décembre 2005, réf. DSO-BL00151. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(904076.4/667/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 décembre 2005.

EUROPEAN LOGISTICS INCOME VENTURE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 102.749.

EXTRAIT

Les associés de la Société ont décidé lors de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 6 janvier 2006:

1. de nommer MAZARS S.A., ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que commissaire aux comptes pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN LOGISTICS INCOME VENTURE S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2006, réf. LSO-BM02584. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003349.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

EUROPEAN LOGISTICS INCOME VENTURE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 102.749.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 10 janvier 2006, réf. LSO-BM02587, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN LOGISTICS INCOME VENTURE S.C.A.

Signature

(003350.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

HURLEY INTERNATIONAL WARRANTY BROKER,
Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 113.200.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le trente décembre.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement de son collègue empêché, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, qui restera dépositaire de la minute.

A comparu:

Monsieur Bernard Zimmer, administrateur de sociétés, demeurant à Leudelange, agissant en sa qualité de mandataire spécial pour:

Monsieur Fabio Bellini, entrepreneur, né le 6 juin 1953 à Rome demeurant à Monterotondo, via San Martino 42/7, Italie

en vertu d'une procuration sous seing privé, faite et donnée à Luxembourg le 29 décembre 2005,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, es qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif pour son compte et entre tous ceux qui deviendront associés par la suite d'une société à responsabilité limitée et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de HURLEY INTERNATIONAL WARRANTY BROKER.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le conseil et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations ou de billets à ordre.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes attribuées à Monsieur Fabio Bellini.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité de l'associé unique d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

Art. 11. Les créanciers, héritiers, légataires et ayants cause d'un des associés décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé unique ou les associés ou à défaut d'une décision, par le ou les gérants en fonction.

Art. 13. L'associé unique ou les associés pourront apporter aux présents statuts telles modifications qu'ils jugeront utiles. Les décisions seront prises aux majorités prévues par la Loi.

Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2006.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 1.000,- EUR.

Assemblée générale

Et ensuite l'associé unique, représenté comme ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Fabio Bellini, préqualifié.

Le gérant aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

- Le siège social est établi à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: B. Zimmer, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, vol. 151S, fol. 78, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 11 janvier 2006.

M. Decker.

(004829.3/206/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

POWERTRAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 111.289.

In the year two thousand and five, on the seventh day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of POWERTRAIN, S.à r.l. (the «Company»), a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, incorporated by deed enacted on 21 September 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 111.289.

The meeting is presided by Mr Régis Galiotto, jurist, residing professionally at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Flora Gibert, jurist, residing professionally at Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,937,500.- (one million nine hundred thirty-seven thousand five hundred Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) to 1,950,000.- (one million nine hundred fifty thousand Euro) by the issue of 77,500 (seventy-seven thousand five hundred new shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each;
3. Subscription, intervention and payment by GEARBOX, S.à r.l. of all the new shares by way of a contribution in cash to the Company;
4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article six of the Company's articles of incorporation in order to reflect the new share capital of the Company pursuant to the above resolutions;

6. Amendment of Article 12 of the Company's articles of incorporation regarding its management;

7. Appointment of new managers of the Company.

After the foregoing was unanimously approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers, being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,937,500.- (one million nine hundred thirty-seven thousand five hundred Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) to 1,950,000.- (one million nine hundred fifty thousand Euro) by the issue of 77,500 (seventy-seven thousand five hundred) new shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each (the «New Shares»), to be paid up by GEARBOX, S.à r.l., a Company incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, sole shareholder of the Company through a contribution in cash for an amount of EUR 1,937,500.- (one million eight hundred thirty-seven thousand five hundred Euro).

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the sole shareholder of 77,500 (seventy-seven thousand five hundred) New Shares by contribution in cash.

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes GEARBOX, S.à r.l., here represented by Mr Regis Galiotto, by virtue of a proxy given under private seal, which declares to subscribe to 77,500 (seventy-seven thousand five hundred) New Shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each by contribution in cash (the «Contribution»).

GEARBOX, S.à r.l. requests that the total amount of this contribution has to be considered as share capital.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- GEARBOX, S.à r.l.: seventy-eight thousand shares. 78,000

The notary acts that the 78,000 (seventy-eight thousand) shares, representing the whole capital of the Company, is represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article six of the Company's articles of incorporation to read as follows:

«**Art. 6.** The share capital is fixed set at one million nine hundred fifty thousand Euro (EUR 1,950,000.-) represented by seventy-eight thousand (78,000) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Sixth resolution

It is resolved to amend Article 12 of the articles of association of the Company regarding its management in order to read as follows:

«**Art. 12.**

A) The Company shall be managed by a board of managers consisting of six managers, unless a shareholders' general meeting resolves upon an increase or decrease of the number of managers. The number of managers cannot exceed eight.

B) The general meeting of the shareholders shall appoint:

a) two managers called A Managers;

b) one manager called B Manager;

c) one manager called C Manager; and

d) two other managers appointed by the general meeting of shareholders who shall have their private or professional residence in the Grand Duchy of Luxembourg and which shall be called E Managers.

In addition, the A Managers are entitled to appoint two observers who shall be convened in the same manner as the managers to any board meeting and who shall have the right to attend such board meeting without any voting rights.

C) The board of managers shall hold regular meetings in Luxembourg not less than once every quarter, without prejudice to any right of any manager to require a meeting of the board of managers to be convened.

Board of manager' meetings may be called by any manager, on not less than 10 (ten) business days prior written notice (accompanied by an agenda for such meeting) given to each manager.

D) The quorum for meetings of the board of managers shall be not less than three (3) managers present in person or by proxy and shall always include one A Manager, one B Manager and one E Manager.

If a board of managers meeting is called and a quorum is not present within one (1) hour of the time specified in the notice of the meeting, the meeting may be adjourned and reconvened at such time and place as a majority of the managers present shall determine.

When a quorum is present at any board of managers meeting, resolutions shall be passed by a simple majority of available votes, provided that one A Manager and one B Manager have also approved such resolution (the «Veto Right»).

E) In particular, the following resolutions shall be approved through a board of managers meeting:

(i) the granting of any security interest on the shares and other equity instruments of the Company as well as the granting of securities on assets in each case exceeding a value of EUR 250,000 or exceeding an annual aggregate value of EUR 250,000 other than any security interests granted under or in connection with any banking arrangements, loan agreements or finance agreements and any other ancillary finance documents (the «Banking Arrangements») to be entered into by the Company;

(ii) the hiring of advisors, excluding auditors and tax advisors, at the level of the Company on terms providing for a remuneration in each case annually exceeding an amount of EUR 250,000.-;

(iii) borrowing other than under the Banking Arrangements;

(iv) the sale of assets (including shares) of the Company in excess of EUR 400,000.-, except if already provided in any relevant annual budget as duly approved;

(v) capital expenditures in the Company in excess of EUR 350,000.-, except if already provided in any relevant annual budget as duly approved;

(vi) the initiating of any material litigation proceedings or any settlements in court in each case with an amount in dispute in excess of EUR 250,000.-;

(vii) material transactions between the Company and any of the shareholders or any affiliates thereof;

(viii) the approval of the payment of any interest, income or yield from any loans or any similar financing agreements entered into by the Company;

(ix) any decisions relating to bank financing to be made available to the Company and its subsidiaries (other than pursuant to the Banking Arrangements) or any re-capitalization;

(x) any change to, termination or entering into, of employment or service agreements with managing directors (Geschäftsführer, Vorstände oder andere Organe) or administrateurs délégués, as the case may be, of any of the subsidiaries of the Company, in each case providing for an annual base gross remuneration exceeding an amount of EUR 200,000.-;

(xi) the determination of annual bonus structure concerning managing directors (Geschäftsführer, Vorstände oder andere Organe) or administrateurs délégués, as the case may be, of the Company, or its subsidiaries, such managing directors' service agreements with the respective company in each case providing for an annual base gross remuneration exceeding an amount of EUR 200,000.-, and any similar employee benefit or incentive scheme.

F) If the board of managers is unable to arrive at a decision on any matter requiring its agreement, the decision shall be referred to a shareholders' meeting called for such purpose, with the intention that the shareholders shall resolve such deadlock within fifteen (15) Business Days. For the purpose of these Articles, Business Days shall mean any day other than a Saturday, Sunday or legal holiday or other day on which commercial banks in Germany or Luxembourg are required to close (the «Business Days»).

G) Any manager may appoint any other manager under written power of attorney to serve as his or her proxy at any board of managers meeting; provided that no manager may at any time hold a proxy for more than one other manager. Any manager acting as proxy for another manager at any board of managers meeting shall produce a copy of such written power of attorney to the meeting, and such written power of attorney shall be filed with the minutes of such meeting.

The managers may participate in a meeting of the board of managers by telephone, conference telephone, videoconference or any other suitable communications means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation shall constitute presence in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a board of managers meeting, whether in a single document or in several documents having the same content.

Deliberations and all decisions of the board of managers taken at any meeting shall be recorded in the minutes of the meeting, which shall be signed by the chairman or any two managers.

H) The shareholders meeting shall specify the fees and other compensation (if any) to be paid by the Company for the services of managers. Each manager shall be reimbursed for reasonable expenses incurred in the performance of their respective duties.

I) Unless otherwise provided in any agreement between the Company and a manager, a manager may be removed with or without cause (ad nutum) by the shareholders meeting.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

J) The Company shall be bound by the joint signature of three managers including one A Manager, one B Manager and one E Manager.

The board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents being manager(s) or not.

The board of managers will determine this agents responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.»

Seventh resolution

It is resolved to appoint the following persons as new managers of the Company for an undetermined duration:

- Dr. Stephan Kessel, residing at Salinenstr. 30, 30952 Ronnenberg, Germany, born on September 13, 1953 in Germany (Aachen) as a «A Manager»;
- Mr Alex Rogers, residing at Berkeley Square House, 8th Floor, Berkeley Square, London W1J 6DB, United Kingdom, born on June 15, 1974, in the USA (Nashville, TN) as a «B Manager»; and
- Mr Carlo Soors, residing at Rijselstraat 114, 8820 Torhout, Belgium, born on May 14, 1955, in Belgium (Heusden) as a «C Manager».

It is further resolved to confirm the mandate of the following managers of the Company:

- Mr Thomas Schlytter-Henrichsen, residing at Niedenau 68, 60325 Frankfurt, Germany, born on June 29, 1956 in India (Madras) as a «A Manager»;
- LANNAGE S.A., a Luxembourg company having its registered address at 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 63.130 as a «E Manager»; and
- VALON S.A., a Luxembourg company having its registered address at 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 63.143 as a «E Manager».

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 25,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le sept décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de POWERTRAIN, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, constituée par acte notarié du 21 septembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.289.

L'assemblée est présidée par M. Régis Galiotto, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Flora Gibert, domicilié professionnellement à Luxembourg et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le président demande au notaire d'établir que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par le comparant et le notaire, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Renonciation au droit de convocation;
- 2.- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.937.500,- EUR (un million neuf cent trente-sept mille cinq cents euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) à 1.950.000,- EUR (un million neuf cent cinquante mille euros) par l'émission de 77.500 (soixante-dix-sept mille cinq cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune;
- 3.- Souscription, intervention et paiement par GEARBOX, S.à r.l. de toutes les nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en cash à la Société;
- 4.- Nouvelle composition de la participation au capital social de la Société;
- 5.- Modification subséquente de l'article six des statuts de la Société aux fins de refléter le nouveau capital social de la Société conformément aux résolutions qui précèdent;
- 6.- Modification de l'Article 12 des statuts de la Société en relation avec sa gérance;
- 7.- Nomination de nouveaux gérants de la Société.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'associé unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.937.500,- EUR (un million neuf cent trente-sept mille cinq cents euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) à un montant de 1.950.000,- EUR (un million neuf cent cinquante mille euros) par l'émission de 77.500 (soixante-dix-sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») devant être libérées par GEARBOX, S.à r.l., une société constituée selon le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, associé unique de la Société, par un apport en cash pour un montant de 1.937.500,- EUR (un million neuf cent trente-sept mille cinq cents euros).

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et la libération par l'associé unique de 77.500 (soixante-dix-sept mille cinq cents) Nouvelles Parts Sociales par apport en cash.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient ensuite GEARBOX, S.à r.l., ici représenté par Mr Regis Galiotto, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire aux 77.500 (soixante-dix-sept mille cinq cents) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune par apport en cash (l'«Apport»).

GEARBOX, S.à r.l. demande à ce que le montant total de l'Apport soit considéré comme du capital.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport étant totalement réalisé, la participation au capital social de la Société est désormais composée de:

- GEARBOX, S.à r.l.: soixante-dix-huit mille parts sociales 78.000

Le notaire acte que les 78.000 (soixante-dix-huit mille) parts sociales, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement des résolutions à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé à l'unanimité de modifier l'article six des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à 1.950.000,- EUR (un million neuf cent cinquante mille euros), représenté par 78.000 (soixante-dix-huit mille) parts sociales de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.»

Sixième résolution

Il est décidé à l'unanimité de modifier l'article 12 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 12.**

A) La Société sera gérée par un conseil de gestion comprenant six gérants, à moins qu'une assemblée générale des associés ne décide d'augmenter ou de réduire le nombre de gérants. Il ne peut pas y avoir plus de huit gérants.

B) L'assemblée générale des associés nommera:

a) deux gérants appelés Gérants A;

b) un gérant appelé Gérant B;

c) un gérant appelé Gérant C; et

d) deux autres gérants nommé par l'assemblée générale des associés qui auront leur résidence privée ou professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg et qui seront appellés Gérants E.

En outre, les Gérants A auront le droit de nommer deux observateurs qui seront convoqués de la même manière que le sont les gérants à tous conseil de gérance et qui auront le droit d'assister à de tels conseils de gérance sans aucun droit de vote.

C) Le conseil de gérance tiendra des réunions régulièrement à Luxembourg au moins une fois par trimestre, sans préjudice du droit de tout gérant d'exiger que soit convoqué un conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance pourront être convoquées par tout gérant, moyennant un préavis écrit préalable d'au moins 10 (dix) jours ouvrables (accompagnée d'un ordre du jour pour ces réunions) qui sera remis à chaque gérant.

D) Le quorum pour les réunions du conseil de gérance devra être au moins de trois (3) gérants présents en personne ou par procuration et devra toujours inclure un Gérant A, un Gérant B et un Gérant E.

Si le conseil de gérance est convoqué et que le quorum n'est pas réuni au bout d'une (1) heure à partir de l'heure indiquée dans la convocation de la réunion, la réunion pourra être ajournée et reportée à une date et dans un lieu tel que déterminés par la majorité des gérants présents.

Si le quorum est atteint pour n'importe quelle réunion du conseil de gérance, les résolutions seront votées à la majorité simple des voix disponibles, à condition qu'un Gérant A et qu'un Gérant B aient également approuvé ladite résolution (le «Droit de Veto»).

E) En particulier, les décisions du conseil de gérance indiquées ci-dessous seront approuvées par une réunion du conseil de gérance:

(i) l'octroi de toutes garanties sur les parts sociales et sur d'autres instruments de capital de la Société et octroi de titres sur des actifs dont la valeur excède à chaque fois 250.000,- EUR ou la valeur annuelle cumulée 250.000,- EUR, autres que toutes autres garanties octroyées dans le cadre ou par des accords bancaires, contrats de prêt ou de financement et tous autres documents de crédit accessoires (les «Accords Bancaires») devant être conclus par la Société;

(ii) l'engagement de conseillers, à l'exclusion des réviseurs et des conseiller fiscaux, au niveau de la Société, selon des termes fixant la rémunération annuelle dont le montant excède dans chaque cas 250.000,- EUR;

(iii) emprunts autres que ceux conclus en vertu des Accords Bancaires;

(iv) la vente d'actifs (y compris les parts sociales) de la Société dont le montant excède 400.000,- EUR, sauf si celle-ci est déjà fixée dans tout budget prévisionnel annuel dûment approuvé;

(v) frais de capital incombant à la Société dont le montant excède 350.000,- EUR, sauf si ceci est déjà fixé dans tout budget prévisionnel annuel dûment approuvé;

(vi) l'ouverture de toutes procédures contentieuses ou d'arrangements importantes en justice où le montant en cause dépasse dans chaque cas 250.000,- EUR;

(vii) transactions importantes entre la Société et n'importe quels associés ou affiliés à ces derniers;

(viii) l'approbation du versement de tout intérêt, revenu, dividende provenant de tout prêt ou de tout autre contrat de financement similaire conclu par la Société;

(ix) toutes décisions relatives aux opérations de financement bancaire devant être mises à la disposition de la Société et de ses filiales (autres que celles existant en vertu des Accords Bancaires) ou toute autre recapitalisation;

(x) toute modification, résiliation ou conclusion de contrats d'emploi ou de prestations conclus avec tous directeurs de gestion (Président directeur général, conseils de gestion ou autres organes) ou les administrateurs délégués, selon le cas, de n'importe quelle filiale de la Société, prévoyant un salaire brut annuel dont le montant dépasse dans chaque cas 200.000,- EUR;

(xi) la détermination de la structure des primes accordées aux directeurs de gestion (Président directeur général, conseils de gestion ou autres organes) ou aux administrateurs délégués, selon le cas, de la Société ou de ses filiales, pour des contrats de prestations conclus avec lesdits directeurs de gestion auprès de la société concernée, prévoyant un salaire brut annuel dont le montant dépasse dans chaque cas 200.000,- EUR et toute participation des employés aux bénéfices ou système de primes au rendement assimilés.

F) Si le conseil de gérance n'est pas en mesure de trancher sur toute question exigeant son accord, la décision sera reportée lors d'une réunion des associés convoquée à cet effet, afin que les associés résolvent cette impasse dans les quinze (15) Jours Ouvrables. Pour les besoins des présents Statuts, les Jours Ouvrables signifient tout autre jour qu'un samedi, dimanche ou jour férié légal ou tout autre jour où les banques commerciales en Allemagne ou au Luxembourg sont tenues fermées (les «Jours Ouvrables»).

G) N'importe quel gérant a le droit de désigner n'importe quel autre gérant par procuration écrite pour agir à titre de mandataire lors de n'importe quelle réunion du conseil de gestion; à condition qu'aucun gérant ne détienne de procuration pour plus d'un autre gérant. Tout gérant agissant au titre de fondé de pouvoir d'un autre gérant lors de n'importe quelle réunion du conseil de gérance devra présenter la copie de ladite procuration écrite au conseil, et cette dernière restera attachée au procès-verbal de ladite réunion.

Les gérants ont le droit de participer à toutes réunions du conseil de gérance par téléphone, conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication adapté permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Cette participation sera considérée comme une présence en personne auxdites réunions.

Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance, qu'elles soient consignées dans un ou plusieurs actes au contenu identique.

Les délibérations ainsi que toutes les décisions prises par le conseil de gérance lors des réunions seront consignées dans le procès-verbal de la réunion, qui seront signées par le président et deux des gérants.

H) L'assemblée des associés fixera les frais et les autres indemnités (le cas échéant) que la Société devra verser pour les prestations des gérants. Chaque gérant sera remboursé pour les dépenses justifiées encourues lors de l'exécution de ses tâches.

I) A moins qu'il ne soit stipulé autrement dans les accords conclu entre la Société et un gérant, un gérant peut être révoqué avec ou sans raison (ad nutum) par l'assemblée des associés.

Les gérants n'assument, de par leur position, aucune responsabilité personnelle concernant les engagements qu'ils ont valablement contractés au nom de la Société.

J) La Société est engagée par les signatures conjointes de trois gérants comprenant un Gérant A, un Gérant B et un Gérant E.

Le conseil de gestion a le droit de déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs agents ad hoc, pouvant être gérant(s) ou non.

Le conseil de gérance définira les responsabilités et la rémunération dudit agent (le cas échéant), la durée de la période de remplacement ainsi que toutes les autres conditions relatives à son mandat.»

Septième résolution

Il est décidé de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Dr. Stephan Kessel, résidant à Salinenstr. 30, 30952 Ronnenberg, Allemagne, né le 13 septembre, 1953 en Allemagne (Aachen) en tant que «Gérant A»;

- M. Alex Rogers, résidant à Berkeley Square House, 8th Floor, Berkeley Square, Londres W1J 6DB, Royaume-Uni, né le 15 juin 1974 aux USA (Nashville, TN) en tant que «Gérant B»; et

- M. Carlo Soors, résidant à Rijselstraat 114, 8820 Torhout, Belgique, né le 14 mai 1955 en Belgique (Heusden) en tant que «Gérant C».

Il est en outre décidé de confirmer les mandats des gérants de la Société suivants:

- M. Thomas Schlytter-Henrichsen, demeurant à Niedenau 68, 60325 Frankfurt, Allemagne, né le 29 juin 1956 en Inde (Madras) en tant que «Gérant A»;

- LANNAGE S.A., une société luxembourgeoise ayant son siège social à 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 63.130 en tant que «Gérant E»; et,

- VALON S.A., une société luxembourgeoise ayant son siège social à 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 63.143 en tant que «Gérant E».

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportées par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à EUR 25.000,-.

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elle ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, vol. 151S, fol. 20, case 11. – Reçu 19.375 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

J. Elvinger.

(004848.3/211/369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

STATERA MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

H. R. Luxemburg B 95.196.

Versammlung des Verwaltungsrates

Heute, am 27. Oktober 2005.

Traf sich der Verwaltungsrat der anonymen Gesellschaft STATERA MANAGEMENT S.A., zu einer Versammlung, nämlich:

1. Herr Paul Müller, Privatangestellter, wohnhaft in Maison 20, L-9840 Siebenaler;
2. Frau Tatiana Reding, Privatangestellte, wohnhaft in Maison 20, L-9840 Siebenaler;
3. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung EAST WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., mit Sitz zu L-9227 Diekirch, 50 Esplanade, vertreten durch Herrn Paul Müller, vorgenannt,
einstimmig wurde in Erfüllung der Bestimmungen des Artikels fünf der Statuten Herr Ronald Galka, wohnhaft in B-3520 Zonhoven, Genkerbaan 51, zum geschäftsführenden Direktor ernannt, der durch seine alleinige Unterschrift die Gesellschaft unter allen Umständen verpflichtet.

Also beschlossen, zu Mersch, den 27. Oktober 2005.

P. Müller / EW TRADING / Unterschrift

- / Unterschrift / -

Enregistré à Diekirch, le 25 novembre 2005, réf. DSO-BK00176. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(904126.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2005.

STATERA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 95.196.

Statuts coordonnés, suivant acte du 27 octobre 2005, reçu M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

U. Tholl

Notaire

(904125.3/232/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2005.

CYBER VISION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 19.650.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2005

Il a été décidé:

1. d'accepter, avec effet immédiat, la démission du Commissaire en fonction, la société à responsabilité limitée FN-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 144, route de Stavelot, à L-9991 Weiswampach;
2. de nommer, avec effet immédiat, Madame Renate Josten, Expert-comptable, avec adresse professionnelle à L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot, nouveau Commissaire de la société.

Le nouveau Commissaire termine le mandat de son prédécesseur prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 5 décembre 2005.

Pour CYBER VISION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding
FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 6 décembre 2005, réf. DSO-BL00041. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(904077.4/667/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 décembre 2005.

P.S.I. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 9, rue de Drinklange.
R. C. Luxembourg B 96.870.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 octobre 2005

L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs:

Monsieur Christian Schumacher, 22A, Hasenvenn, B-4778 Büllingen,

Madame Jacqueline Haep, 22A, Hasenvenn, B-4778 Büllingen,

Monsieur René Fogen, 34, Major-Long-Strasse, B-4780 St. Vith,

pour la durée de 6 ans, donc jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010.

L'assemblée renouvelle le mandat du commissaire, la FIDUCIAIRE GENERALE DU NORD S.A., 3, Place Guillaume, L-9237 Diekirch, pour la durée de 6 ans, donc jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Diekirch, le 6 décembre 2005, réf. DSO-BL00029. – Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(904082.3/591/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 décembre 2005.

MAGELLANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 57.052.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme

MAGELLANO S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01868. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003339.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

33135

GALEN, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 93.909.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire

Le 26 septembre 2005 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société.

- 1) De proroger les mandats de M. B. Fajal, M. P. Sourdeau et de M. G.O. Marbaise pour une période de 6 années. B. Fajal reste Administrateur-délégué.
- 2) De proroger le mandat de Lucien Funck pour une période de 6 années en tant que commissaire aux comptes.

Certifié conforme

Signature

Enregistré à Diekirch, le 21 octobre 2005, réf. DSO-BJ00163. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(904147.3/825/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 décembre 2005.

DENON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst.
R. C. Luxembourg B 104.112.

L'an deux mille cinq, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1. Monsieur Manuel Jérôme Gutierrez Ruiz, expert-comptable, né à Verviers (Belgique), le 11 juillet 1963, demeurant à B-4607 Dalhem, 89E, Voie des Fosses;

2. Madame Marie-Christine Breesch, juriste, née le 11 mai 1964 à Rocourt (Belgique), demeurant à B-4607 Dalhem, 89E, Voie des Fosses.

Les comparants préqualifiés, actuellement seuls associés de la société à responsabilité limitée DENON, S.à r.l. avec siège social à L-9094 Ettelbruck, 4, rue Tschiderer, (matr. 1996 2401 743) inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 104.112,

constituée suivant acte reçu par Maître Roger Arrensдорff, alors notaire de résidence à Wiltz, en date du 28 février 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 235 du 10 mai 1996 sous le nom de FIDUCIAIRE GUTIERREZ-MOES, S.à r.l. dont le nom a été changé en DENON, S.à r.l. par assemblée générale passée par-devant Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, en date du 17 janvier 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à la page 21847 de l'année 2005,

représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et ont pris, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de transférer le siège social à L-9544 Wiltz, Résidence Ilôt du Château, 2, rue Hannelanst, et l'article 2 des statuts prend donc la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social est établi à Wiltz.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg d'un commun accord entre les associés.

La durée de la société est indéterminée.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer un troisième gérant de la société en la personne de Madame Sylvie Dislaire, comptable, née le 22 août 1981 à Bastogne, demeurant à B-6660 Houffalize, 23A, rue de la Roche avec pouvoir d'engager la société par sa signature.

Le mandat ci-dessus conféré reste valable jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. J. Gutierrez Ruiz, M.-Chr. Breesch, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 16 décembre 2005, vol. 616, fol. 95, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 27 décembre 2005.

P. Probst.

(904207.3/4917/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 décembre 2005.

LUX TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2019 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 99.659.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire

Le 3 novembre 2005 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société.

L'ensemble du capital est représenté, les actionnaires ont décidé unanimement:

- 1) D'accepter la démission du commissaire aux comptes ERNST & YOUNG S.A.;
- 2) De nommer la société HOOGEWERF & CIE (19, rue Aldringen - L-2018 Luxembourg) pour une période de 6 années en tant que commissaire aux comptes.

Fait au Luxembourg.

Certifié conforme

Signature

Enregistré à Diekirch, le 9 décembre 2005, réf. DSO-BL00092. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(904148.3/825/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 décembre 2005.

BIOIMPLAMED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perlé, 34, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 106.023.

Résolution du conseil d'administration

A l'unanimité, les soussignés administrateurs de la société de droit luxembourgeois BIOIMPLAMED S.A. dont le siège social est au 34, rue de la Poste, L-8824 Perlé, décident par la présente:

* d'accepter la démission de Monsieur:

- De Schryver Christophe domicilié 5, Voie de Liège à B-4020 Embourg, du poste d'administrateur et d'administrateur-délégué en date du 14 novembre 2005;

* de nommer en lieu et place de Monsieur De Schryver Christophe à titre d'administrateur la société MNM'S, S.p.r.l., dont le siège social est établi à B-4845 Jalhay, Arbespine 48;

* de nommer au titre d'administrateur-délégué:

- Monsieur Lidarssi Terry, domicilié à B-1040 Bruxelles, 85, rue Antoine Gautier,

- Madame Dupuis Annick, domiciliée à B-5300 Vezin, 434, rue de Leuze.

L'administrateur-délégué pourra engager la société sous sa seule signature pour un montant maximum de EUR 10.000,00 dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires. Au delà de ce montant, la signature de deux administrateurs est nécessaire.

Fait à Perlé, le 15 décembre 2005.

Société MNM'S, S.p.r.l. / A. Dupuis / T. Lidarssi

Administrateur / Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

M.-N. Bertrand / - / - /

Gérante / - / - /

Enregistré à Diekirch, le 21 décembre 2005, réf. DSO-BL00393. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(904170.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 décembre 2005.

PERRARD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 94, rue du Grünwald.
R. C. Luxembourg B 17.228.

Extrait de la décision collective ordinaire du 27 juin 2005

Nomination de la société INTERAUDIT, S.à r.l. comme réviseur externe de la Société pour le contrôle des comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

Pour avis sincère et conforme

Pour PERRARD, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01676. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003487.3/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

J.I.T. PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 88.767.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le quinze novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme J.I.T. PRESS S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 45.607,
représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1.- Que la société à responsabilité limitée J.I.T. PROPERTIES, S.à r.l., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, R.C.S. Luxembourg section B numéro 88.767, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 août 2002, publié au Mémorial C numéro 1499 du 17 octobre 2002.

2.- Que suite à la cession de deux cent cinquante (250) parts sociales, dûment acceptée par la société conformément à l'article 1690 du code civil, par Madame Alla Matsuoka, administrateur de sociétés, demeurant à A-1010 Vienne, 3-16 Petersplatz (Autriche), à la société anonyme J.I.T. PRESS S.A., prédésignée, celle-ci est devenue propriétaire de toutes les parts sociales de la société J.I.T. PROPERTIES, S.à r.l.

3.- Que le capital social s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

4.- Que la comparante, en tant qu'associée unique, a décidé de dissoudre et de liquider la société J.I.T. PROPERTIES, S.à r.l. qui a arrêté ses activités.

5.- Que la comparante déclare avoir repris tous les éléments d'actif et de passif de la société J.I.T. PROPERTIES, S.à r.l.

6.- Qu'il est attesté que la comparante se trouve investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle;

7.- Que la liquidation de la société J.I.T. PROPERTIES, S.à r.l. est achevée et que la société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

8.- Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

9.- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 novembre 2005, vol. 534, fol. 69, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 janvier 2006.

J. Seckler.

(004881.3/231/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

HOLMES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 47.221.

—
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, le commissaire CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., est désormais domicilié: 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM01944. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003490.3/727/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

DE MELLO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 103.334.

L'an deux mille cinq, le premier décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DE MELLO HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg section B numéro 103.334, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 septembre 2004, publié au Mémorial C numéro 1260 du 9 décembre 2004, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 17 mars 2005, publié au Mémorial C numéro 767 du 1^{er} août 2005;
- en date du 8 avril 2005, publié au Mémorial C numéro 895 du 14 septembre 2005;
- en date du 21 octobre 2005, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternach-cherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alexandre Taskiran, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de 250.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 750.000,- EUR à 1.000.000,- EUR, par l'émission de 100.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2,50 EUR chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération des actions nouvelles.

3. Modification afférente de l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de sept cent cinquante mille euros (750.000,- EUR) à un million d'euro (1.000.000,- EUR), par l'émission de cent mille (100.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux virgule cinquante euros (2,50 EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, à libérer intégralement par des versements en numéraire.

Souscription et libération

Les cent mille (100.000) actions nouvelles ont été souscrites et entièrement libérées par des versements en numéraire, avec l'accord de tous les actionnaires, par la société CLARENCE INVESTMENTS LLC, ayant son siège social à WY-82001 Cheyenne, 1605 Pebrical Avenue (U.S.A.).

La somme de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société anonyme DE MELLO HOLDING S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital souscrit de la société est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR), représenté par quatre cent mille (400.000) actions, chacune d'une valeur nominale de deux virgule cinquante euros (2,50 EUR)».

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à quatre mille cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and five, on the first of December.

Before Us the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company (société anonyme) DE MELLO HOLDING S.A., with registered office in L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg section B number 103.334, incorporated by deed of the undersigned notary on the 22nd of September 2004, published in the Mémorial C number 1260 of the 9th of December 2004, and whose articles of association have been modified by deeds of the undersigned notary:

- on the 17th of March 2005, published in the Mémorial C number 767 of the 1st of August 2005;
- on the 8th of April 2005, published in the Mémorial C number 895 of the 14th of September 2005;
- on the 21st of October 2005, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Alain Thill, private employee, residing at Echternach.

The chairman appoints as secretary Miss Françoise Hübsch, private employee, residing at Echternacherbrück (Germany).

The meeting elects as scrutineer Mr Alexandre Taskiran, private employee, residing professionally at Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Increase of the capital to the extent of 250,000.- EUR, in order to raise it from its present amount of 750,000.- EUR to 1,000,000.- EUR, by the issue of 100,000 new shares with a nominal value of 2.50 EUR, each vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription and payment of the new shares.

3. Subsequent amendment of article 5, paragraph 1, of the articles of association.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

First resolution

The meeting resolves to increase the share capital by two hundred and fifty thousand Euro (250,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of seven hundred and fifty thousand Euro (750,000.- EUR) up to one million euro (1,000,000.- EUR), by the issue and the subscription of one hundred thousand (100,000) new shares with a par value of two point fifty Euro (2.50 EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, to be entirely paid up by payment in cash.

Subscription and payment

The one hundred thousand (100,000) new shares have been subscribed and fully paid up by payment in cash, with the agreement of all the shareholders, by the company CLARENCE INVESTMENTS LLC, having its registered office in WY-82001 Cheyenne, 1605 Pebrical Avenue (U.S.A.).

The sum of two hundred and fifty thousand Euro (250,000.- EUR) is forthwith at the free disposal of the stock company DE MELLO HOLDING S.A. as has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the first paragraph of article five of the articles of incorporation to read as follows:

«**Art. 5. (first paragraph).** The subscribed capital of the company is fixed at one million Euro (1,000,000.- EUR) represented by four hundred thousand (400,000) shares of a par value of two point fifty Euro (2.50 EUR) each».

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at four thousand one hundred and fifty Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the French text and the English text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: A. Thill, F. Hübsch, A. Taskiran, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2005, vol. 534, fol. 90, case 7. – Reçu 2.500 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 janvier 2006.

J. Seckler.

(004889.3/231/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

HAEGIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 40.753.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL08872, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(003322.3/4185/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

MA.GI.KI.ZO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 53.938.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme

MA.GI.KI.ZO HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01865. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003340.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

WORLD FITNESS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 77.294.

L'an deux mille cinq, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding WORLD FITNESS HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 77.294, constituée suivant acte reçu le 1^{er} août 2000 par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 35 du 19 janvier 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Anne-Marie Primiceri, Employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Anne-Marie Primiceri, Employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignées sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 299.000,- (deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 330.000,- (trois cent trente mille euros), par incorporation à due concurrence des résultats reportés.

2) Modification afférente de l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 299.000,- (deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 330.000,- (trois cent trente mille euros) par la création et l'émission de 2.990 (deux mille neuf cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent) chacune à souscrire et libérer intégralement par incorporation à due concurrence des résultats reportés pour les attribuer aux actionnaires actuels au prorata de leur participation.

La justification de l'existence desdits résultats reportés a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un bilan de la société, où apparaissent lesdits montants, leur affectation, ayant été dûment approuvé par l'assemblée générale des actionnaires.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 330.000,- (trois cent trente mille euros), représenté par 3.300 (trois mille trois cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille quatre cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: G. Vittore, A.-M. Primiceri, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 35, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

J. Elvinger.

(004904.3/211/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

**REAL CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LUCAS ET FRERES, S.à r.l.).**

Siège social: L-8562 Schweich, 48, Sellerstrooss.

R. C. Luxembourg B 112.260.

L'an deux mille cinq, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

Antonio José De Jesus Lucas, chauffeur-machiniste, demeurant à L-7481 Tuntange, 2, rue Ueleschter, propriétaire de trente-quatre (34) parts sociales de LUCAS ET FRERES, S.à r.l., avec siège social à L-7481 Tuntange, 2, rue Ueleschter, constituée suivant acte du notaire Joseph Elvinger de Luxembourg, en date du 25 octobre 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Il déclare d'abord céder à Ana Fernandes De Pinho, sans état, demeurant à L-8562 Schweich, 48, Sellerstrooss, une (1) part sociale de la Société, pour le prix de cent vingt-cinq euros (125,- EUR).

La cessionnaire sera propriétaire des parts sociales lui cédées et elle aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

La cessionnaire sera subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Le prix de cession a été payé par la cessionnaire au cédant avant la passation des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Ensuite: Antonio José De Jesus Lucas, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant technique, Paulo Manuel De Jesus Lucas, chauffeur-machiniste, demeurant à L-8562 Schweich, 48, Sellerstrooss, Alberto Garganta Lucas, chauffeur-machiniste, demeurant à L-8521 Beckerich, 45, Huewelerstrooss, agissant les deux en leurs qualités de gérants administratifs, acceptent au nom de la Société la cession qui précède, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispensent la cessionnaire à faire signifier ladite cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.

Finalement, les associés Antonio José De Jesus Lucas, Paulo Manuel De Jesus Lucas, Alberto Garganta Lucas et Ana Fernandes De Pinho, tous préqualifiés, se réunissent en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, prennent les résolutions suivantes:

- 1) Ils donnent leur agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.
- 2) Ils décident de modifier la dénomination de la société en REAL CONSTRUCTIONS, S.à r.l
- 3) Suite à la résolution qui précède ils décident de modifier l'article deux des statuts et lui donnent la teneur suivante:

«**Art. 2.** La dénomination de la société sera REAL CONSTRUCTIONS, S.à r.l.

- 4) Ils décident de modifier l'objet social de la société.

5) Suite à la résolution qui précède ils décident de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts et lui donnent la teneur suivante:

«**Art. 3. (premier alinéa).** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de terrassement, d'excavation de terrains et de canalisation, de démolition, de transport de terre, d'activités d'entrepreneur de construction, de plafonneur et de façadier, de carreleur, de marbrier et de tailleur de pierres.»

- 6) Ils décident de transférer le siège social de la société à Schweich.

7) Suite à la résolution qui précède ils décident de modifier le premier alinéa de l'article quatre des statuts et ils lui donnent la teneur suivante:

«**Art. 4. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Schweich.»

- 8) Ils fixent l'adresse de la société à L-8562 Schweich, 48, Sellerstrooss.

9) Ils confirment Antonio José De Jesus Lucas, susdit, comme gérant technique pour une durée illimitée, pour la branche de l'entreprise de terrassement, d'excavation de terrains et de canalisation, de démolition, de transport de terre.

10) Ils confirment gérants-administratifs pour une durée illimitée: Paulo Manuel De Jesus Lucas et Alberto Garganta Lucas, susdits.

11) Ils nomment co-gérant technique pour une durée illimitée: Ana Fernandes De Pinho, susdite, pour la branche des activités d'entrepreneur de construction, de plafonneur et de façadier, de carreleur, de marbrier et de tailleur de pierres.

12) La société est valablement engagée par la signature conjointe des gérants dont impérativement celle du gérant technique concerné expressément par rapport à l'exercice de ses activités autorisées.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A.J. De Jesus Lucas, A. Fernandes De Pinho, P.M. De Jesus Lucas, A. Garanta Lucas, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 4 janvier 2006, vol. 469, fol. 89, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 11 janvier 2006.

R. Arrensdorff.

(004908.3/218/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

REAL CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8562 Schweich, 48, Sellerstrooss.

R. C. Luxembourg B 112.260.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 11 janvier 2006.

R. Arrensdorff.

(004910.3/218/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

ORCHID REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 83.225.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme

ORCHID REAL ESTATE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01861. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003341.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

S.E.F. LUXEMBURG HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg.

H. R. Luxemburg B 95.440.

Im Jahre zweitausendfünf, den achten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Fernand Unsen, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch.

Sind die Aktionäre der anonymen Aktiengesellschaft S.E.F. LUXEMBURG HOLDING S.A., mit Sitz in L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg,

gegründet zufolge Urkunde des instrumentierenden Notars vom 31. Juli 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 1012 vom 1. Oktober 2003,

zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herr Lutz Schrammeck, Privatbeamter, wohnhaft in L-9753 Heinerscheid, Maison 13.

Zum Sekretär wird Herr Mike Kirsch, Privatbeamter, wohnhaft in Colmar-Berg, bestellt.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Herr Hermann-Josef Lenz, Bilanzbuchhalter, wohnhaft in B-4784 St. Vith, Hinderhausen, 82.

Nachdem die Wahl der Mitglieder des Büros erfolgt ist, erklärt der Vorsitzende:

I. Dass aus einer von den Aktionären unterzeichneten Präsenzliste hervorgeht, dass sämtliche Aktien vertreten sind und deshalb von den durch das Gesetz vorgeschriebenen Einberufungen abgesehen werden konnte. Demnach ist die Generalversammlung regelrecht zusammengetreten und kann rechtsgültig über die den Aktionären bekannte Tagesordnung beraten.

Die von den Mitgliedern des Büros ne varietur paraphierte Präsenzliste und die von dem Bevollmächtigten ne varietur paraphierte Vollmacht bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

- Erhöhung des Gesellschaftskapitals um eine Million neunundsechzigtausend (1.069.000,-) Euro.

Alsdann geht die Versammlung zur Tagesordnung über und fasst einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, das Gesellschaftskapital um einmillionneunundsechzigtausend (1.069.000,-) Euro zu erhöhen, um dasselbe von seinem jetzigen Betrag von einunddreissigtausend (31.000,-) Euro auf einmillionehunderttausend (1.100.000,-) Euro heraufzusetzen durch die Schaffung und Ausgabe von einundzwanzigtausend dreihundertachtzig (21.380) Aktien von je fünfzig (50,-) Euro Nennwert, alle voll eingezahlt.

Zeichnung und Einzahlung

Mit der Zustimmung sämtlicher Aktionäre, welche ausdrücklich auf ihr Vorzugsrecht verzichten, werden die einundzwanzigtausenddreihundertachtzig (21.380) Aktien gezeichnet von Herrn Yu Rongchang, Geschäftsmann, (Pass Nummer G08104467), wohnhaft in Nanjing, China, hier vertreten durch Herrn Lutz Schrammeck, vorgenannt, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben am 28. Oktober 2005, welche Vollmacht nach ne varietur Paraphierung durch den Notar und die Komparenten gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die somit gezeichneten einundzwanzigtausenddreihundertachtzig (21.380) Aktien wurden voll in bar eingezahlt, so dass die Summe von einmillionneunundsechzigtausend (1.069.000,-) Euro ab sofort der Gesellschaft zur freien Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Zweiter Beschluss

Auf Grund der Kapitalerhöhung beschliesst die Generalversammlung den ersten Satz von Artikel 5 der Statuten wie folgt umzuändern:

 «**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf einmillionehunderttausend (1.100.000,-) Euro, eingeteilt in zweiundzwanzigtausend (22.000) Aktien zu je fünfzig (50,-) Euro.»

Kosten

Die Kosten und Gebühren welcher der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde entstehen werden auf zwölftausend (12.000,-) Euro abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Diekirch in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. Schrammeck, M. Kirsch, H.-J. Lenz, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 9 décembre 2005, vol. 616, fol. 93, case 7. – Reçu 10.690 euros.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Diekirch, den 12. Januar 2006.

F. Unsen.

(004960.3/234/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

**HANSALUX, HAMBURG-LUXEMBURGER WARENHANDELSGESELLSCHAFT,
Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1413 Luxemburg, 2, place Dargent.
H. R. Luxemburg B 13.799.

Im Jahre zweitausendfünf, den dreissigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine Decker, mit Amtssitz in Hesperange, handelnd für ihren verhinderten Kollegen Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich, welcher Depositar der Urkunde bleibt.

Ist erschienen:

Herrn Peter Johannsen, Bankkaufmann und Directeur-Adjoint, wohnhaft in Bofferdingen, handelnd in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter von:

1.- der luxemburgischen Aktiengesellschaft M.M. WARBURG & CO LUXEMBOURG S.A., mit Sitz in L-1413 Luxemburg, 2, place Dargent; und,

2.- der luxemburgischen Aktiengesellschaft METROPOLITAN INVESTMENT CORPORATION S.A., Luxemburg mit Sitz in L-1413 Luxemburg, 2, place Dargent,

aufgrund zweier Vollmachten gegeben unter Privatschrift in Luxemburg am 30. Dezember 2005.

Diese Vollmachten, welche ne varietur vom Komparenten und vom Notar unterzeichnet wurde, bleiben dieser Urkunde beigegeben, um mit ihr einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, handelnd wie erwähnt, dem amtierenden Notar Nachfolgendes auseinandersetzte:

Dass die vorbenannten Anteilhaberinnen:

M.M. WARBURG & CO LUXEMBOURG S.A. 480 Anteile und METROPOLITAN INVESTMENT CORPORATION S.A. 20 Anteile besitzen, und somit das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft mit beschränkter Haftung HAMBURG-LUXEMBURGER WARENHANDELSGESELLSCHAFT abgekürzt: HANSALUX mit Sitz in L-1413 Luxemburg, 2, place Dargent, vertreten.

Dass die Gesellschaft gegründet wurde auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch Notar Prosper-Robert Elter, mit damaligem Amtssitz in Luxemburg am 30. April 1976, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 159 vom 3. August 1976,

abgeändert durch Urkunde aufgenommen durch Notar André Schwachtgen, mit Amtssitz in Luxemburg am 12. Mai 1981, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 155 vom 3. August 1981,

abgeändert durch Urkunde aufgenommen durch Notar Marc Elter, mit Amtssitz in Luxemburg am 15. Juni 1981, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 202 vom 30. September 1981,

abgeändert durch Urkunde aufgenommen durch Notar André Schwachtgen, mit Amtssitz in Luxemburg am 9. Dezember 1985, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 39 vom 17. Februar 1986,

abgeändert durch Urkunde aufgenommen durch Notar Marc Elter, mit Amtssitz in Luxemburg am 20. Dezember 1991, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 258 vom 15. Juni 1992,

abgeändert durch Entscheid unter Privatschrift der Gesellschafterversammlung am 2. März 2001, zwecks Kapitalumwandlung in Euro, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1793 vom 18. Dezember 2002, und

eingetragen ist im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 13.799.

Alsdann bat der Komparent, handelnd wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar die nachfolgenden einstimmig genommenen Beschlüsse der Anteilhaberinnen, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Die Dauer der Gesellschaft soll zum 31. Dezember 2015 verlängert werden.

Infolge dessen wird Artikel 4 der Statuten abgeändert wie folgt:

«**Art. 4.** Die Dauer der Gesellschaft ist beschränkt und soll bis zum 31. Dezember 2015 einbegriffen bestehen. Die Gesellschaft kann jedoch Verpflichtungen eingehen die diese Dauer überschreiten.

Zweiter Beschluss

Der Zweck der Gesellschaft wird erweitert und Artikel 3 der Statuten wird ab nun folgenden Wortlaut haben:

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist:

- Import, Export, Transithandel, Verkauf an den Großhandel, Einzelhandel und Privatpersonen für eigene oder fremde Rechnung, die Vermittlung solcher Geschäfte, Versandhandel von Waren jeder Art ins In- und Ausland, Arbeitsleistungen für Privatpersonen im In- und Ausland, Vertretungen, Treuhandgeschäfte, Kommissionsgeschäfte, sowie jede Art von Tätigkeiten, die mit den oben angeführten Tätigkeiten zusammenhängen oder sie fordern.

- Die Beteiligung unter irgendeiner Form an anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, und alle anderen Anlagemöglichkeiten, wie den Erwerb von allen Arten von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder sonstige, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung oder Tausch, die Überwachung und die Verwertung ihrer Beteiligungen tätigen. Sie kann an der Gründung und an der Förderung jedes Industrie- oder Handelsunternehmens teilhaben und solche Unternehmen durch die Gewährung von Darlehen, Vorschüssen, Bürgschaften oder in anderer Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann in diesem Zusammenhang verzinst oder auch zinslose Darlehen aufnehmen oder gewähren. Sie kann Anleihen oder andere Arten von Schuldverschreibungen ausgeben.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, mobiliärer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fordern zu tätigen.

Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt, im eigenen Namen oder für Rechnung Dritter, allein oder in Vereinigung mit anderen Personen verfolgen und jede Transaktion tätigen, die diesen Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaft in der sie eine Beteiligung hält, fördert.

Sie wird alle Maßnahmen treffen, um ihre Rechte zu wahren und kann im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915 alle Geschäfte und Handlungen vornehmen, die ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder dienlich sind.

Sie wird keine Holdinggesellschaft im Rahmen des Gesetzes vom 21. Juli 1929 sein.»

Dritter und letzter Beschluss

Die Gesellschafterinnen beschliessen die 19 letzten Wörter des Artikel 13 der Statuten zu löschen.

Kosten

Die Kosten und Gebühren welche der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden abgeschätzt auf 1.000,- EUR.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen wurde in Luxemburg-Eich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Obigen an den Kompargenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat der Kompargent mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Johannsen, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, vol. 151S, fol. 78, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreies Papier, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 11. Januar 2006.

P. Decker.

(004927.3/206/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

HANSALUX, HAMBURG-LUXEMBURGER WARENHANDELSGESELLSCHAFT,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 13.799.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, le 11 janvier 2006.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(004928.3/206/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

MUNSTER, Société Anonyme.

Siège social: L-2160 Luxembourg, 5-7, rue Munster.

R. C. Luxembourg B 19.885.

L'an deux mille cinq, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur André Schwachtgen, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme MUNSTER, ayant son siège social à Luxembourg, 5-7, rue Munster,

en vertu des pouvoirs lui conférés par décision prise par le Conseil d'Administration de ladite société en sa réunion du 14 décembre 2005.

Un extrait du procès-verbal de cette réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexé aux présentes avec lesquelles il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Ledit comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ses déclarations suivantes:

I.

La société MUNSTER, R.C. B numéro 19.885 fut constituée le 14 octobre 1982 sous forme d'une société anonyme suivant acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son collègue empêché Maître André Prost, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie. Les statuts de ladite société ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 316 du 30 novembre 1982.

Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 30 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 733 du 16 juillet 2004.

II.

Le capital souscrit et libéré de la susdite société MUNSTER est fixé à deux millions quarante-sept mille six cent cinquante-quatre (2.047.654,-) euros, représenté par huit cent vingt-six (826) actions de deux mille quatre cent soixante-dix-neuf (2.479,-) euros chacune, entièrement libérées.

III.

L'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2004, dont le procès-verbal a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 733 du 16 juillet 2004, a décidé de porter le capital autorisé de la Société à deux millions neuf cent soixante-quatorze mille huit cents (2.974.800,-) euros et a chargé le Conseil d'Administration de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, durant une période expirant au cinquième anniversaire de la publication au Recueil du Mémorial C du procès-verbal d'assemblée précitée.

IV.

Dans le cadre de l'autorisation précitée, le Conseil d'Administration a, en sa réunion précitée du 14 décembre 2005, accepté les souscriptions à une deuxième tranche d'augmentation de capital à concurrence de trente-quatre mille sept cent six (34.706,-) euros, consistant en l'émission de quatorze (14) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux mille quatre cent soixante-dix-neuf (2.479,-) euros chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

V.

Ces quatorze (14) actions nouvelles ont été intégralement souscrites et libérées en espèces comme suit par:

1) la société anonyme FIDUCENTER S.A., avec siège social à L-1449 Luxembourg, pour ses actionnaires et administrateurs Monsieur Marc Koeune et Monsieur Christophe Dermine, deux actions, soit quatre mille neuf cent cinquante-huit euros	4.958,-
2) la société anonyme KV ASSOCIATES S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, pour son administrateur-délégué Monsieur Karim Van den Ende, une action, soit deux mille quatre cent soixante-dix-neuf euros	2.479,-
3) la société anonyme ULTRA CONSULT S.A., avec siège social à L-1450 Luxembourg, une action, soit deux mille quatre cent soixante-dix-neuf euros.	2.479,-
4) la société anonyme SPARINVEST S.A., avec siège social à L-2229 Luxembourg, une action, soit deux mille quatre cent soixante-dix-neuf euros	2.479,-
5) la société anonyme INBC DEVELOPMENT S.A., avec siège social à L-1330 Luxembourg, pour son président administrateur-délégué Monsieur Nico Bindels, une action, soit deux mille quatre cent soixante-dix-neuf euros	2.479,-
6) la société anonyme HSH NORDBANK SECURITIES S.A., avec siège social à L-2180 Luxembourg, pour son administrateur Monsieur Rainer Helms, une action, soit deux mille quatre cent soixante-dix-neuf euros	2.479,-
7) la société KPMG TAX ADVISERS, avec siège social à L-1820 Luxembourg, pour son associé Monsieur Georges Bock, une action, soit deux mille quatre cent soixante-dix-neuf euros	2.479,-
8) la société anonyme FIDUCIAIRE FERNAND FABER, avec siège social à L-2450 Luxembourg, une action, deux mille quatre cent soixante-dix-neuf euros.	2.479,-
9) Monsieur François Koeune, administrateur-délégué de MIWWELHAUS KOEUNE S.A., demeurant à L-9030 Warken, une action, deux mille quatre cent soixante-dix-neuf euros	2.479,-
10) Monsieur Charles Lucien Santerre, demeurant à L-2134 Luxembourg, une action, deux mille quatre cent soixante-dix-neuf euros	2.479,-
11) Monsieur Tom Hansen, administrateur-délégué de TMC BUILDING CONTROL S.A., demeurant à L-8274 Kehlen, une action, deux mille quatre cent soixante-dix-neuf euros	2.479,-
12) Monsieur Bertram Pohl, Business Manager d'AGILITAS S.A., demeurant à L-6868 Wecker, une action, deux mille quatre cent soixante-dix-neuf euros.	2.479,-
13) Madame Josannette Loutsch-Weydert, demeurant à L-8140 Bridel, une action, deux mille quatre cent soixante-dix-neuf euros	2.479,-
Total: quatorze actions, soit trente-quatre mille sept cent six euros.	34.706,-

Le montant de trente-quatre mille sept cent six (34.706,-) euros a été mis à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

VI.

En conséquence de cette augmentation de capital, la première phrase de l'article cinq des statuts est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. première phrase.** Le capital social est fixé à deux millions quatre-vingt-deux mille trois cent soixante (2.082.360,-) euros, représenté par huit cent quarante (840) actions de deux mille quatre cent soixante-dix-neuf (2.479,-) euros chacune, entièrement libérées.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: A. Schwachtgen, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, vol. 26CS, fol. 88, case 8. – Reçu 347,06 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 janvier 2006.

P. Decker.

(004931.3/206/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

MUNSTER, Société Anonyme.

Siège social: L-2160 Luxembourg, 5-7, rue Munster.
R. C. Luxembourg B 19.885.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 3 janvier 2006.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(004933.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

OMNIA CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 47.456.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme

OMNIA CAPITAL S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01848. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003343.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

GSM GOLD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 40.654.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires en date du 29 septembre 2005

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire, à savoir:

Administrateurs:

- M. Raymond J. Taylor,
- M. John K. Murray,
- M. Peter J. Wentzel,
- SOLON DIRECTOR LIMITED;

Commissaire aux comptes:

- ANNADALE INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social au 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 septembre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01057. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003410.3/631/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

HALLTEX LUXEMBURG, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2450 Steinfort, 21, Cité de l'Usine.

H. R. Luxemburg B 113.205.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünf, den neunundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Björn Striessnig, Geschäftsführer, geboren in Innsbruck, (Österreich), am 22. November 1970, wohnhaft in A-6020 Innsbruck, Anichstrasse 17, (Österreich), hier vertreten durch Herrn Gernot Kos, Buchprüfer, beruflich wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welcher Komparent, vertreten wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche er hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Vertrieb von und der Handel mit Textilien, Haushaltsprodukten und Konsumartikel jeglicher Art sowie Ausstattungen für das Hotel- und Gaststättengewerbe.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Name der Gesellschaft ist HALLTEX LUXEMBURG, G.m.b.H.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Steinfort.

Er kann an jeden anderen Ort im Grossherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Kollektivbeschluss der Gesellschafter.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von jeweils einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), welche Anteile durch den alleinigen Gesellschafter, Herrn Björn Striessnig, Geschäftsführer, wohnhaft in A-6020 Innsbruck, Anichstrasse 17, (Österreich), gezeichnet wurden.

Art. 7. Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Art. 8. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 9. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäss Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 11. Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 12. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein.

Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

Art. 13. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen. Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 14. Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 16. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

Art. 17. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

Art. 18. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

Art. 20. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2005.

Einzahlung der Gesellschaftsanteile

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr acht hundert Euro.

Beschlussfassung durch den alleinigen Gesellschafter

Anschliessend hat der Komparent folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-2450 Steinfurt, 21, Cité de l'Usine.
- 2.- Zum Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer wird ernannt:
- Herr Björn Striessnig, Geschäftsführer, geboren in Innsbruck, (Österreich), am 22. November 1970, wohnhaft in A-6020 Innsbruck, Anichstrasse 17, (Österreich).
- 3.- Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, namens handelnd wie hier erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns, dem Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: G. Kos, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 décembre 2005, vol. 534, fol. 87, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Junglinster, den 11. Januar 2006.

J. Seckler.

(004941.3/231/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

RIVER PLAZA TE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 72.310.

Les comptes de clôture au 12 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09313, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2006.

A. Schwachtgen

Notaire

(003698.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

OLIMPIA 2002 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 86.215.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme
OLIMPIA 2002 S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01829. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003345.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

NOVAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 96.367.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2008.

Pour extrait sincère et conforme
NOVAFIN S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01823. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003352.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

E.C.I.L. BUREAUTIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4, am Bruch.
R. C. Luxembourg B 67.338.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07862, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 22 décembre 2005.

Signature.

(003802.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

FREELAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 61.408.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07851, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 22 décembre 2005.

T. De Geetere.

(003798.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

MENUISERIE KNieBS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3370 Leudelange, 5, Z.I. Grasbusch.
R. C. Luxembourg B 91.825.

L'an deux mille six, le quatre janvier.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée unipersonnelle MENUISERIE KNieBS, S.à r.l. avec siège social à L-9764 Marnach, 19, rue de Marbourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 321 du 25 mars 2003.

L'assemblée est composée de l'associé unique Monsieur Ralph Kniebs, menuisier, née à Eupen (Belgique) le 3 mars 1968, célibataire, demeurant à B-4700 Eupen (Belgique), 105, rue Neuve.

Lequel comparant déclare agir en tant que seul et unique associé de la société prédésignée et requiert le notaire instrumentaire d'acter ainsi qu'il suit sa résolution prise sur ordre du jour conforme.

Unique résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-9764 Marnach, 19, rue de Marbourg à L-3370 Leudelange, Z.I. de Grasbusch, 5 et par conséquence de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le siège social est établi à Leudelange.»

Dont acte, fait et passé à Diekirch, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Kniebs, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 5 janvier 2006, vol. 618, fol. 1, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 janvier 2006.

F. Unsen.

(004953.3/234/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

FASHION KIDS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6940 Niederanven, 141, route de Trèves.
H. R. Luxembourg B 85.293.

Im Jahre zweitausendundfünf, am sechzehnten Dezember.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Remich.

Ist erschienen:

Herr Gaston Gardumi, Kaufmann, geboren am 5. Januar 1956 in Luxemburg, wohnhaft in L-5444 Schengen, 12, Hemmeberreg.

Der Komparent erklärt, dass er Inhaber sämtlicher Anteile des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft mit beschränkter Haftung FASHION KIDS, S.à r.l., mit Sitz in Niederanven, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Alphonse Lentz, mit damaligem Amtssitz in Remich, am 11. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 598 vom 17. April 2002, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in fünfzig (50) Anteile zu je zweihundertfünfzig Euro (250,- EUR), vollständig eingezahlt, und bisher gehalten von:

Herr Gaston Gardumi, vorbenannt, verheiratet mit Frau Ingeborg Schumann, Krankenschwester, geboren am 1. Oktober 1957 in Merzig, wohnhaft in L-5444 Schengen, 12, Hemmeberreg, unter der Gütertrennung durch Urkunde, aufgenommen durch den Notar Alphonse Lentz, mit damaligem Amtssitz in Remich, am 13. März 1998, Urkundenrolle Nummer 187/1998.

Alsdann erklärt vorbenannter Herr Gaston Gardumi seinen Anteil (50) mit sofortiger Wirkung an Frau Ingeborg Schumann, vorbenannt, abzutreten, welche nun auftritt und dies annimmt.

Diese Abtretung wurde im Namen der Gesellschaft durch den alleinigen Geschäftsführer den genannten Herrn Gaston Gardumi ausdrücklich angenommen.

Infolge der vorerwähnten Ereignisse ist Artikel 5 Absatz 1 der Satzung abgeändert und lautet ab nun wie folgt:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune, entièrement souscrites par Madame Ingeborg Schumann, infirmière, demeurant à L-5444 Schengen, 12, Hemmeberreg.»

Der Abtretungspreis wurde vor Errichtung gegenwärtiger Urkunde ausgezahlt.

Administrativer und technischer Geschäftsführer bleibt Herr Gaston Gardumi. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: I. Schumann, G. Gardumi, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 16 décembre 2005, vol. 469, fol. 82, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, den 11. Januar 2006.

M. Schaeffer.

(004986.3/5770/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

FASHION KIDS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 141, route de Trèves.

H. R. Luxembourg B 85.293.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 11 janvier 2006.

M. Schaeffer.

(004985.3/5770/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

PRODUCT CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 72.157.

L'an deux mille cinq, le neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRODUCT CONSULT S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 72.157,

constituée suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, en date du 26 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 986 du 22 décembre 1999,

au capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Paul Frank, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges Gredt, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1.- Suppression de la valeur nominale des actions.
- 2.- Décision de modifier la devise d'expression du capital social en euros, de sorte que le capital social s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69).
- 3.- Augmentation du capital social à concurrence de trente mille treize euros trente et un cents (EUR 30.013,31) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) au montant de soixante et un mille euros (EUR 61.000,-) moyennant un versement en espèces de trente mille treize euros trente et un cents (EUR 30.013,31), ainsi qu'il en a été justifié au notaire, et sans émission d'action nouvelles.
- 4.- Constatation que le capital social s'élève au montant de soixante et un mille euros (EUR 61.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) sans désignation de valeur nominale, attribuées aux actionnaires existants au prorata de leur participation respective dans le capital.
- 5.- Modification du premier alinéa de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 3. (alinéa 1^{er}). Le capital social est fixé à soixante et un mille euros (EUR 61.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions, sans désignation de valeur nominale.

6.- Modification de l'article 8 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

7.- Mandat au Conseil d'Administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III. Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la devise d'expression du capital social en euros, de sorte que le capital social s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à concurrence de trente mille treize euros trente et un cents (EUR 30.013,31) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) au montant de soixante et un mille euros (EUR 61.000,-) moyennant un versement en espèces de trente mille treize euros trente et un cents (EUR 30.013,31), ainsi qu'il en a été justifié au notaire, et sans émission d'action nouvelles.

Souscription - Payement

Le montant de trente mille treize euros trente et un cents (EUR 30.013,31) a été versé par les actionnaires existants au prorata de leur participation respective dans le capital.

La preuve de ce payement a été rapportée au notaire instrumentant, qui le constate expressément, de sorte que le montant de trente mille treize euros trente et un cents (EUR 30.013,31) est dès aujourd'hui à la libre disposition de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale constate que le capital social s'élève au montant de soixante et un mille euros (EUR 61.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) sans désignation de valeur nominale, attribuées aux actionnaires existants au prorata de leur participation respective dans le capital.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 3. (alinéa 1^{er}). Le capital social est fixé à soixante et un mille euros (EUR 61.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions, sans désignation de valeur nominale.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 8 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Septième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite aux personnes comparantes, toutes connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdites personnes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Galowich, J.-P. Frank, G. Gredt, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 12 décembre 2005, vol. 360, fol. 59, case 12. – Reçu 300,13 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 janvier 2006.

H. Beck.

(004988.3/201/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

PRODUCT CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 72.157.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 janvier 2006.

H. Beck.

(004990.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

TEL & T INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 34.093.

L'an deux mille cinq, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TEL & T INTERNATIONAL HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, en date du 28 mai 1990, publié au Mémorial C numéro 454 du 6 décembre 1990, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 30 septembre 1999, publié au Mémorial C numéro 938 du 8 décembre 1999. Le capital a été converti en euros suivant décision prise par le conseil d'administration en date du 30 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 786, du 24 mai 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, qui désigne comme secrétaire Madame Anne Francini, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Farid Bentebbal, employé privé, professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social à concurrence de 547.530,14 EUR pour le porter de 30.986,69 EUR à 578.516,83 EUR, par apports en numéraire, sans création d'actions nouvelles.

2) Réduction du capital social à concurrence de 158.516,83 pour le porter de son montant actuel de 578.516,83 à 420.000,00 EUR par apurement de pertes à due concurrence.

3) Modifications statutaires conséquentes.

4) Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent quarante-sept mille cinq cent trente virgule quatorze euros (547.530,14 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR), représentée par mil deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, à cinq cent soixante-dix-huit mille cinq cent seize virgule quatre-vingt-trois euros (578.516,83 EUR), par apport en numéraire, sans création d'actions nouvelles.

La preuve du versement a été rapportée au notaire, qui le constate, sur base d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de cent cinquante-huit mille cinq cent seize virgule quatre-vingt-trois euros (158.516,83 EUR) pour le porter de son montant actuel de cinq cent soixante-dix-huit mille cinq cent seize virgule quatre-vingt-trois euros (578.516,83 EUR) à quatre cent vingt mille euros (420.000,- EUR), par apurement de pertes à due concurrence et sans annulation d'actions.

L'existence des pertes a été prouvée au notaire qui le constate sur base du bilan arrêté au...

Une copie du bilan reste annexée aux présentes.

Troisième résolution

A la suite des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. (1^{er} alinéa).** Le capital social est fixé à quatre cent vingt mille euros (420.000,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués approximativement à 8.000,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: C. Faber, A. Francini, F. Bentebbal, J.P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 89, case 6. – Reçu 5.475,30 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2006.

J.-P. Hencks.

(004993.3/216/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

TEL & T INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 34.093.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(004995.3/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

VITRUM LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4823 Rodange, Z.I. P.E.D., boulevard du Contournement.

R. C. Luxembourg B 71.365.

L'an deux mille cinq, le trente novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VITRUM LUX S.A., ayant son siège social à L-4823 Rodange, Z.I. P.E.D., boulevard du Contournement, R.C.S. Luxembourg section B numéro 71.365, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 août 1999, publié au Mémorial C numéro 840 du 11 novembre 1999,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 11 février 2000, publié au Mémorial C numéro 417 du 13 juin 2000;
- en date du 13 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 823 du 10 novembre 2000;
- en date du 3 juillet 2000, publié au Mémorial C numéro 837 du 15 novembre 2000;
- en date du 23 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 442 du 14 juin 2001;
- en date du 4 janvier 2001, publié au Mémorial C numéro 761 du 14 septembre 2001;
- en date du 31 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 132 du 24 janvier 2002;
- en date du 22 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 920 du 17 juin 2002;
- en date du 20 février 2002, publié au Mémorial C numéro 999 du 1^{er} juillet 2002;
- en date du 19 juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1420 du 1^{er} octobre 2002;
- en date du 23 octobre 2002, publié au Mémorial C numéro 1717 du 2 décembre 2002;
- en date du 17 avril 2003, publié au Mémorial C numéro 535 du 16 mai 2003;
- en date du 17 février 2004, publié au Mémorial C numéro 452 du 29 avril 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Daniela Cappello, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Maître Jérôme Bach, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alessandro Daneu, administrateur délégué, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration, du commissaire et du réviseur d'entreprises.
2. Acceptation par les actionnaires de la conversion de la créance de EUR 292.950,- détenue à la date d'aujourd'hui par TECHINT COMPANIA TECNICA INTERNAZIONALE, S.p.A. à titre d'emprunt obligataire, en n. 29.295 actions, et substitution des obligations représentant ladite créance, par des actions.
3. Augmentation de capital à concurrence de EUR 292.950,- pour le porter de son montant actuel de EUR 1.296.660,- à EUR 1.589.610,-, par la création de n. 29.295 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune, à remettre entièrement libérées et titre pour titre, à l'ancien obligataire TECHINT COMPANIA TECNICA INTERNAZIONALE, S.p.A.
4. Renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription pour l'augmentation de capital social relative à l'entrée dans le capital social de TECHINT COMPANIA TECNICA INTERNAZIONALE, S.p.A., suite à la conversion de sa créance en capital.
5. Constatation de la réalisation effective de l'augmentation de capital dont au point 3 du présent ordre du jour.
6. Augmentation de capital à concurrence de EUR 157.440,- pour le porter de son montant augmenté de EUR 1.589.610,- à EUR 1.747.050,- par la création de n. 15.744 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune, entièrement libérées, afin de permettre la conversion des créances vantées par les actionnaires à l'encontre de la société à concurrence dudit montant.
7. Modification afférente de l'art. 5 des statuts.

8. Pouvoirs à conférer au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

9. Nominations statutaires.

10. Divers.

B) Que le bureau déclare que tous les actionnaires ont été convoqués.

C) Que les actionnaires présents et représentés et les actions qu'ils représentent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Qu'il résulte de la liste de présence que sur les 129.666 actions émises 115.379 actions sont représentées.

E) Qu'il en résulte que, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts, la présente assemblée peut en conséquence délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour lui soumis.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver les rapports du conseil d'administration, du commissaire et du réviseur d'entreprises.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la conversion de la créance de deux cent quatre-vingt-douze mille neuf cent cinquante euros (292.950,- EUR) détenue à la date de ce jour par TECHINT COMPANIA TECNICA INTERNAZIONALE, S.p.A. à titre d'emprunt obligataire en vingt-neuf mille deux cent quatre-vingt-quinze (29.295) actions, et de substituer les obligations représentant ladite créance par des actions.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de deux cent quatre-vingt-douze mille neuf cent cinquante euros (292.950,- EUR), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent quatre-vingt-seize mille six cent soixante euros (1.296.660,- EUR) à un million cinq cent quatre-vingt-neuf mille six cent dix euros (1.589.610,- EUR), par la création de vingt-neuf mille deux cent quatre-vingt-quinze (29.295) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

L'assemblée décide de remettre ces vingt-neuf mille deux cent quatre-vingt-quinze (29.295) actions entièrement libérées et titre pour titre, à l'ancien obligataire TECHINT COMPANIA TECNICA INTERNAZIONALE, S.p.A.

Quatrième résolution

L'assemblée constate la renonciation par les anciens actionnaires à leur droit préférentiel de souscription pour l'augmentation de capital social relative à l'entrée dans le capital social de TECHINT COMPANIA TECNICA INTERNAZIONALE, S.p.A., suite à la conversion de sa créance en capital, et constate la réalisation effective de l'augmentation de capital ci-avant mentionnée.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinquante-sept mille quatre cent quarante euros (157.440,- EUR), pour le porter de son montant actuel d'un million cinq cent quatre-vingt-neuf mille six cent dix euros (1.589.610,- EUR) à un million sept cent quarante-sept mille cinquante euros (1.747.050,- EUR), par la création et l'émission de quinze mille sept cent quarante-quatre (15.744) actions nouvelles de dix euros (10,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Sixième résolution

Les quinze mille sept cent quarante-quatre (15.744) actions nouvellement émises ont été intégralement souscrites comme suit:

a) par la société anonyme DUC-ALTUM S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, à concurrence de douze mille sept cent quarante-quatre (12.744) actions;

b) par la société anonyme INTERSIP S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, à concurrence de trois mille (3.000) actions,

et libérées intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible au montant total de cent cinquante-sept mille quatre cent quarante euros (157.440,- EUR), existant à leur profit et à charge de la société anonyme VITRUM LUX S.A., prédésignée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

La prédite conversion et le crédit apport font l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises de L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins à la valeur nominale de l'augmentation de capital de 450.390,- EUR et au nombre et à la valeur nominale des 45.039 actions nouvelles à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Septième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital souscrit est fixé à un million sept cent quarante-sept mille cinquante euros (1.747.050,- EUR), représenté par cent soixante-quatorze mille sept cent cinq (174.705) actions de dix euros (10,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

Huitième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent et notamment pour procéder à la destruction matérielle des obligations échangées contre les actions.

Neuvième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société anonyme COMINDUS S.A. comme commissaire aux comptes de la société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Dixième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes de la société:

Monsieur Régis Donati, expert-comptable, né à Briey (France), le 19 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2007.

L'assemblée décide de ratifier la nomination de Monsieur Mohammed Kara comme directeur de la société, décidée par le conseil d'administration de la société en date du 21 septembre 2005.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six mille sept cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: D. Cappello, J. Bach, A. Daneu, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2006, vol. 534, fol. 90, case 2. – Reçu 4.503,90 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 janvier 2006.

J. Seckler.

(005025.3/231/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

NOPCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 56.843.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme

NOPCO S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01790. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003358.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

IMMOBILIERE TOP-INVEST LUXEMBOURG, S.à r.l., Société é responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 28.452.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08508, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(003812.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

TRADEGRO HOLDINGS LIMITED, LUXEMBOURG BRANCH.

Siège social de la société mère: 36, Stellenberg Road, Parrow Industria, 7490, South Africa.
Siège de la succursale: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 89.393.

—
RECTIFICATIF

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration en date du 11 août 2005

- L'adresse de la succursale luxembourgeoise est transférée avec effet au 1^{er} juin 2005 du 123, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.
- La démission de M. Guy Bernard, 123, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg en tant que administrateur avec effet au 24 mai 2005 a été acceptée, confirmée et ratifiée.
- M. Hermanus R. W. Troskie, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg a été nommé en tant que administrateur en remplacement du administrateur démissionnaire avec effet au 24 mai 2005.
- M. Hermanus R. W. Troskie, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg a été nommé représentant permanent de la succursale luxembourgeoise en remplacement du M. Guy Bernard, 123, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 24 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00158. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098278.3/631/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

KEC LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Gesellschaftssitz: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle de Kehlen.
H. R. Luxembourg B 73.429.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendundfünf, am neunundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine Decker, mit Amtssitz in Hesperange, handelnd für ihren verhinderten Kollegen Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich, welcher Depositar der Urkunde bleibt.

Ist erschienen:

Frau Jana Valigurova, Geschäftsführerin, berufsansässig in L-8287 Kehlen, Zone Industrielle de Kehlen handelnd in ihrer Eigenschaft als Spezialbevollmächtigte der K.E. CHRISTESEN A/S, eine Gesellschaft gegründet unter dänischem Recht mit Sitz in DK-6630 Padborg, Transitvej, 1, aufgrund einer Vollmacht, welche in Padborg am 28. Dezember 2005 ausgestellt wurde.

Diese Vollmacht, welche ne varietur von der Komparentin und vom Notar unterzeichnet wurde, bleibt dem Original dieser Urkunde beigegeben, um mit ihr einregistriert zu werden.

Die Komparentin ersucht in ihrer oben angegebenen Eigenschaft den unterzeichnenden Notar zu beurkunden dass:

- die Gesellschaft KEC LUX, S.à r.l. (die «Gesellschaft»), mit Gesellschaftssitz in L-8287 Kehlen, Zone Industrielle de Kehlen, (Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg Nr. B-73.429), gemäss - Urkunde aufgenommen durch Notar Jean Seckler, mit Amtssitz in Junglinster am 6. Dezember 1999, gegründet wurde veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association Nummer 179 vom 29. Februar 2000; gemäss Urkunde aufgenommen durch den selben Notar am 11. April 2002 abgeändert, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1013 vom 3. Juli 2002; gemäss Urkunde aufgenommen durch den selben Notar am 5. Dezember 2003 abgeändert, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 118 vom 29. Januar 2004;

- das Gesellschaftskapital 12.500,- EUR beträgt, aufgeteilt in 500 Anteile mit einem Nennwert von jeweils 25,- EUR, vollens eingezahlt;

- K.E. CHRISTESEN A/S Eigentümerin sämtlicher Anteile der Gesellschaft ist und beschlossen hat die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren;

- somit die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung beschlossen ist;

- die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft eingestellt wurde, alle Aktiva und Passiva auf die Komparentin als einzige Eigentümerin sämtlicher Anteile andurch übertragen werden, welche alle Schulden der aufgelösten Gesellschaft beglichen hat und sich verpflichtet, für alle, bis jetzt nicht bekannten Verbindlichkeiten persönlich zu haften;

- die Gesellschaft als liquidiert zu betrachten ist;

- dem Geschäftsführer und der Leiterin vollumfängliche Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate gewährt wird;

- die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren am Gesellschaftssitz verwahrt werden;

- K.E. CHRISTESEN A/S sich verpflichtet, die Kosten dieser Urkunde die sich auf ungefähr 900 belaufen, zu übernehmen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Hesperange, in der Amtsstube von Notar Martine Decker, Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem das Dokument der Komparentin, welche dem Notar mit ihrem Familien- und Vornamen, Wohnsitz und Familienstand bekannt ist, vorgelesen und erklärt wurde, hat diese es zusammen mit dem amtierenden Notar unterzeichnet.

Signé: J. Valigurova, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, vol. 151S, fol. 78, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 10 janvier 2006.

P. Decker.

(005002.3/206/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

TROTWOOD INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.540.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 105.209.

Le capital social émis est fixé à GBP 9.540 représenté par:

- 500 parts ordinaires souscrites par OGIER TRUSTEE (GUERNSEY) LIMITED en sa qualité de trustee de THE PICKWICK CHARITABLE TRUST, ayant son siège social à Coutts House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WD;

- 1 part A de Préférence I souscrite par DORRIT INVESTMENTS GUERNSEY LIMITED, ayant son siège social au 7, New Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 4BZ (enregistré à Luxembourg le 4 mai 2005, vol. 148S, fol. 29, case 7);

- 29 parts B de Préférence I souscrites par BAYERISCHE LANDESBANK, ayant son siège social à Brienner Strasse 20, D-80333 Munich (enregistré à Luxembourg le 4 mai 2005, vol. 148S, fol. 29, case 8).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, réf. LSO-BL00337. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107759.3/581/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

CLT-UFA, Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 6.139.

L'an deux mille cinq, le trente mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Edouard de Fierlant, Company Secretary, avec adresse professionnelle au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société CLT-UFA, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 6.139,

en vertu des pouvoirs lui conférés aux termes d'une résolution dudit conseil d'administration, prise lors de sa réunion du 7 décembre 2004. Le procès-verbal de ladite résolution se trouve annexé au projet de fusion notarié dont question ci-après.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1) Par acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 avril 2005, les conseils d'administration de la société anonyme CLT-UFA et de la société anonyme RTL NEDERLAND S.A. (ci-après «la société absorbée») ont établi le projet de fusion aux termes duquel la société anonyme CLT-UFA absorbe la société anonyme RTL NEDERLAND S.A. Conformément au projet de fusion, la fusion devient définitive à défaut de demande, avant le 30 mai 2005, de convocation d'une assemblée générale par un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante disposant d'au moins cinq pour cent (5%) des actions du capital souscrit ou de rejet du projet de fusion par celle-ci.

Le comparant déclare qu'une telle assemblée générale n'a pas été requise et que dès lors la fusion entre la société absorbante et la société absorbée est devenue effective le 29 mai 2005 à 24 heures.

2) D'après le projet de fusion et l'article 274 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, la fusion a pour effet que l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée est transmis à la société absorbante.

3) Suite à la fusion intervenue, la société absorbée RTL NEDERLAND S.A. a cessé d'exister; les actions de ladite société seront annulées et les livres et documents de cette dernière seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans au siège social de la société absorbante, au 45, boulevard Pierre Frieden, Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé le présent acte avec le notaire instrumentant.

Signé: E. de Fierlant, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 juin 2005, vol. 893, fol. 88, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(059611.3/239/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

CLT-UFA, Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 6.139.

L'an deux mille cinq, le quatre juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Edouard de Fierlant, juriste, avec adresse professionnelle au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société CLT-UFA, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 6.139,

en vertu des pouvoirs lui conférés aux termes d'une résolution dudit conseil d'administration, prise lors de sa réunion du 14 mars 2003.

Le procès-verbal de ladite résolution se trouve annexé au projet de fusion notarié dont question ci-après.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1) Par acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 mai 2005, les conseils d'administration de la société anonyme CLT-UFA et de la société anonyme RTL 4 FINANCE S.A., ayant son siège social au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 55.778, (ci-après «la société absorbée») ont établi le projet de fusion aux termes duquel la société anonyme CLT-UFA absorbe la société anonyme RTL 4 FINANCE S.A. Conformément au projet de fusion, la fusion devient définitive à défaut de demande, avant le 1^{er} juillet 2005, de convocation d'une assemblée générale par un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante disposant d'au moins cinq pour cent (5%) des actions du capital souscrit ou de rejet du projet de fusion par celle-ci.

Le comparant déclare qu'une telle assemblée générale n'a pas été requise et que dès lors la fusion entre la société absorbante et la société absorbée est devenue effective le 30 juin 2005 à 24 heures.

2) D'après le projet de fusion et l'article 274 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, la fusion a pour effet que l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée est transmis à la société absorbante.

3) Suite à la fusion intervenue, la société absorbée RTL 4 FINANCE S.A. a cessé d'exister; les actions de ladite société seront annulées et les livres et documents de cette dernière seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans au siège social de la société absorbante, au 45, boulevard Pierre Frieden, Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé le présent acte avec le notaire instrumentant.

Signé: E. de Fierlant, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 juillet 2005, vol. 895, fol. 35, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(059620.3/239/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

EUROPEAN TECHNICAL TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 61.488.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07852, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 22 décembre 2005.

T. De Geetere.

(003799.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

RTL GROUP, Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 10.807.

L'an deux mille cinq, le trente mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Edouard de Fierlant, juriste, avec adresse professionnelle au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société RTL GROUP, une société anonyme, établie et ayant son siège social au Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 10.807,

en vertu des pouvoirs lui conférés aux termes d'une résolution dudit conseil d'administration, prise lors de sa réunion du 9 mars 2005. Le procès-verbal de ladite résolution se trouve annexé au projet de fusion notarié dont question ci-après.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1) Par acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 avril 2005, les conseils d'administration de la société anonyme RTL GROUP et de la société anonyme CLT-UFA HOLDING (ci-après «la société absorbée») ont établi le projet de fusion aux termes duquel la société anonyme RTL GROUP absorbe la société anonyme CLT-UFA HOLDING. Conformément au projet de fusion, la fusion devient définitive à défaut de demande, avant le 30 mai 2005, de convocation d'une assemblée générale par un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante disposant d'au moins cinq pour cent (5%) des actions du capital souscrit ou de rejet du projet de fusion par celle-ci.

Le comparant déclare qu'une telle assemblée générale n'a pas été requise et que dès lors la fusion entre la société absorbante et la société absorbée est devenue effective le 29 mai 2005 à 24 heures.

2) D'après le projet de fusion et l'article 274 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, la fusion a pour effet que l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée est transmis à la société absorbante.

3) Suite à la fusion intervenue, la société absorbée CLT-UFA HOLDING a cessé d'exister; les actions de ladite société seront annulées et les livres et documents de cette dernière seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans au siège social de la société absorbante, au 45, boulevard Pierre Frieden, Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé le présent acte avec le notaire instrumentant.

Signé: E. de Fierlant, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 juin 2005, vol. 893, fol. 88, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(059634.3/239/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

BENETTON FINANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 56.823.

In the year two thousand and five, on the thirtieth of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of BENETTON FINANCE S.A., a joint stock company, having its registered office at 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Company Register, section B under number 56.823 (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of the undersigned Notary on October 28, 1996 published in the Mémorial C number 35 of June 28, 1997.

The meeting is chaired by Mr Olivier Ferres, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Giuseppe Mazzocato, employee, with professional address at 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Fatah Boudjelida, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently fixed at one hundred eighty-one million nine hundred five thousand three hundred and ninety Euro (EUR 181,905,390.-) represented by forty-three million nine hundred thirty-eight thousand five hundred (43,938,500)

shares with a nominal value of four Euro and fourteen cent (EUR 4.14) each, are present or represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all items of its agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Acknowledgment that all conditions of the merger of the Company into BENETTON INTERNATIONAL S.A., a joint stock company («société anonyme»), having its registered office at 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Company Register, section B under number 78.734 (the «Absorbing Company») are met.

2. Acknowledgment of the effect of the merger pursuant to which the Company is merged into the Absorbing Company by contribution of all of its assets and liabilities to the Absorbing Company without any restriction or limitation.

3. Acknowledgment that as a result, the Company shall cease to exist by dissolution without liquidation and its shares are cancelled.

4. Discharge to the members of the board of directors and to the independent auditor of the Company.

5. Determination of the place of safekeeping of the accounting books and documents of the Company.

6. Miscellaneous.

After deliberation, the extraordinary general meeting acknowledges and unanimously adopts the following resolutions:

I. The meeting acknowledges that:

1. The Absorbing Company holds one hundred per-cent (100%) of the shares of the Company.

2. The boards of directors of the Company and of the Absorbing Company (together the «Merging Companies») have adopted, by notarial deed of May 18, 2005, a merger project, which has been published pursuant to article 262 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law») in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 508 of May 30, 2005.

3. The documents, provided for by article 267, paragraph 1, a) and b) of the Law (i.e. the merger project, the annual accounts and the annual reports of the Merging Companies for the last three financial years), have been at the disposal of the shareholders of the Merging Companies at their registered office one month prior to the date of this meeting.

4. No objections to the merger have been received between the date of publication of the merger project and the date of this meeting.

5. The board of directors of the Absorbing Company has acknowledged the effect of the merger.

6. The merger takes effect from today's date with accounting effect from January 1, 2005.

7. The Company is merged into the Absorbing Company by contribution of all its assets and liabilities to the Absorbing Company without any restriction or limitation.

8. As a result of the merger, as from the date of the present meeting, the Company ceases to exist by dissolution without liquidation and all its shares are cancelled.

II. The meeting further resolves that:

1. Full and complete discharge is granted to the members of the board of directors and to the independent auditor of the Company for the proper performance of their duties until the date of the present meeting.

2. The accounting books and documents of the Company will be kept during a period of five (5) years at the registered office of the Absorbed Company.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with Us, the Notary, this original deed.

The undersigned Notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

En l'an deux mille cinq, le trente juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société BENETTON FINANCE S.A., une société anonyme, ayant son siège social à 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 56.823 (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 28 octobre 1996 publié au Mémorial C n° 35 du 28 juin 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Olivier Ferres, employé privé, avec adresse professionnelle à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Giuseppe Mazzocato, employé privé, avec adresse professionnelle à 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fatah Boudjelida, employé privé, avec adresse professionnelle à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le bureau d'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à cent quatre-vingt-un millions neuf cent cinq mille trois cent quatre-vingt-dix euros (EUR 181.905.390,-) représenté par quarante-trois millions neuf cent trente-huit mille cinq cents (43.938.500) actions d'une valeur nominale de quatre euros et quatorze cent (EUR 4,14) chacune, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Constat que toutes les conditions de la fusion par absorption de la Société par BENETTON INTERNATIONAL S.A., une société anonyme, avec siège social à 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 78.734 (la «Société Absorbante») sont réunies.

2. Constat de l'effet de la fusion par laquelle la Société est absorbée par la Société Absorbante par transfert de tous ses actifs et passifs à la Société Absorbante, sans aucune restriction ni limitation.

3. Constat que le résultat en est que la Société cesse d'exister par dissolution sans liquidation et que ses actions sont annulées.

4. Décharge aux membres du conseil d'administration et au réviseur d'entreprises de la Société.

5. Détermination de l'endroit de conservation des livres et documents de la Société.

6. Divers.

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire constate et adopte unanimement les résolutions suivantes:

I. L'assemblée constate que:

1. La Société Absorbante détient cent pour-cent (100%) des actions de la Société.

2. Les conseils d'administration de la Société et de la Société Absorbante (ensemble les «Sociétés Fusionnantes») ont adopté, par acte notarié du 18 mai 2005, un projet de fusion, qui a été publié conformément aux dispositions de l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 508 du 20 mai 2005.

3. Les documents requis par l'article 267, paragraphe 1, a) et b) de la Loi (c.-à-d. le projet de fusion, les comptes annuels des trois derniers exercices sociaux des Sociétés Fusionnantes), ont été tenus à disposition des actionnaires des Sociétés Fusionnantes à leur siège social durant un mois précédant la date de cette assemblée.

4. Aucune objection à l'encontre de la fusion n'a été communiquée entre la date de publication du projet de fusion et la date de cette assemblée.

5. Le conseil d'administration de la Société Absorbante a constaté l'effet de la fusion.

6. La fusion prend effet à la date d'aujourd'hui avec effet comptable au 1^{er} janvier 2005.

7. La Société est absorbée par la Société Absorbante par apport de tous ses actifs et passifs à la Société Absorbante, sans aucune restriction ni limitation.

8. Comme conséquence à la fusion, le Société cesse d'exister par dissolution sans liquidation à partir de la date de la présente assemblée et toutes ses actions sont annulées.

II. L'assemblée décide encore:

1. D'accorder pleine et entière décharge aux membres du conseil d'administration et au réviseur d'entreprises de la Société pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date de la présente assemblée.

2. Que les documents et pièces comptables relatifs à la Société resteront conservés pendant une période de cinq (5) ans au siège social de la Société Absorbante.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: O. Ferres, G. Mazzocato, F. Boudjelida, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, vol. 149S, fol. 9, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2005.

J. Elvinger.

(084524.3/211/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

**I.F.C. - ONIRIS HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. SHEMTOV HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 80.096.

L'an deux mille deux, le premier décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SHEMTOV HOLDING S.A. ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 80.096, constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, alors notaire de résidence à Capellen, en date du 22 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 652 du 20 août 2001,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire instrumentant en date du 17 octobre 2002, publié au Mémorial C numéro 1702 du 28 novembre 2002,

ayant un capital social souscrit fixé à trente-sept mille cinq cents (37.500,- EUR), divisé en mille cinq cents (1.500) actions, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick Arama, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Teresa Pinto, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Maria Fasano, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

2.- Changement de la dénomination de la société en I.F.C. - ONIRIS HOLDING S.A. (Société Anonyme Holding), et modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.

3.- Nominations statutaires.

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

«L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en I.F.C. - ONIRIS HOLDING S.A. (Société Anonyme Holding) et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. (premier alinéa).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de I.F.C. - ONIRIS HOLDING S.A. (Société Anonyme Holding).»

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de la société anonyme INTERALPINA S.A. comme administrateur de la société et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Madame Sebastiana Rizzo, administratrice de sociétés, né à Catania, (Italie), le 8 mars 1962, demeurant à L-5852 Hesperange, 4, rue d'Itzig, son mandat prenant fin avec celui des autres administrateurs en fonction à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission de la société anonyme FIDUCIAIRE PREMIUM S.A. comme commissaire aux comptes de la société et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Sixième résolution

L'assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, la société à responsabilité limitée AGENSCOM PATRIMOINE, S.à r.l., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 76.908, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. Arama, T. Pinto, M. Fasano, M. Arama, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2005, vol. 534, fol. 90, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 janvier 2006.

J. Seckler.

(006164.3/231/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

NOMAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 51.024.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme

NOMAC S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01770. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003374.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

NO LIMITS GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 107.098.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme

NO LIMITS GROUP S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01761. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003381.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

GARAGE THOMMES & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7650 Heffingen, 91, Op der Strooss.

R. C. Luxembourg B 12.264.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08505, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2006.

Signature.

(003816.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

SPECTRA PRODUCTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7418 Buschdorf, 2, Am Fuurt.
R. C. Luxembourg B 57.136.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 2 décembre 2005 à L-7418 Buschdorf

Il résulte des décisions de l'assemblée du 2 décembre 2005 que la démission de:

- M. Knud Thybo, 20, Snekkeled, 5330 Munkebo, Denmark, en tant qu'administrateur de la société,

et la nomination de:

- Mme Ulla Lund, 59, rue de Bridel, L-7217 Bereldange, en tant qu'administrateur de la société,

sont acceptées avec effet au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM01936. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003495.3/507/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

PECANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 47.903.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme

PECANA S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01834. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003394.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

H.P., HEADLINE PASSE-PARTOUT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2316 Luxembourg, 134, boulevard Patton.
R. C. Luxembourg B 23.276.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 21 décembre 2005, réf. DSO-BL00335, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2006.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(003834.3/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

LIAC, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 25, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 20.507.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 21 décembre 2005, réf. DSO-BL00341, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2006.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(003833.3/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

PASCHA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 80.789.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme
PASCHA HOLDING S.A.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01832. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003396.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

**ARKHAM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme,
(anc. ARKHAM S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 112.025.

L'an deux mille cinq, le vingt octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARKHAM S.A. avec siège social au 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné en date du 20 octobre 2005 non encore publié au Mémorial C et dont l'immatriculation au registre de commerce et des sociétés est en cours.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Serge Tabery, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Sabine Colin, employée privée, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Grégory Guissard, juriste, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la société de ARKHAM S.A. en ARKHAM PARTICIPATIONS S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolutions

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de ARKHAM S.A. en ARKHAM PARTICIPATIONS S.A. En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ARKHAM PARTICIPATIONS S.A.».

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Tabery, S. Colin, G. Guissard, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, vol. 266S, fol. 2, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 novembre 2005.

P. Bettingen.

(103964.3/202/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

**ARKHAM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme,
(anc. ARKHAM S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 112.025.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 novembre 2005.

P. Bettingen.

(103966.3/202/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

PARADEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 81.261.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme

PARADEX S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01830. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003397.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

PRIZOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 108.733.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme

PRIZOR S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01827. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003404.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.
